



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE SEDHIOU



DEPARTEMENT DE GOUDOMP



ARRONDISSEMENT DE DJIBANAR



COMMUNE DE SAMINE

Plan de Développement communal (PDC) de Samine 2022 – 2026

Rapport Final

Avec l'appui financier du PAPSEN/PAIS



ET

L'Appui technique de l'Agence régionale de Développement de Sédhiou (ARDS)

AVRIL 2022



FINANCES & DEVELOPPEMENT SERVICES

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux.....	4
Liste des cartes.....	4
Liste des graphiques.....	4
Liste des abréviations.....	5
1. CONTEXTE.....	6
2. OBJECTIFS DU PDC.....	7
3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDC.....	8
3.1. Phase préparatoire.....	9
3.2. Phase de diagnostic.....	9
3.3. Phase de mise en cohérence.....	10
3.4. Phase de la planification.....	10
4. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE.....	11
4.1. Administration et géographie.....	11
4.1.1. Cadre historique.....	11
4.1.2. Cadre administratif.....	11
4.1.3. Cadre géographique.....	11
4.2. Caractéristiques sociodémographiques.....	14
4.2.1. Le milieu humain.....	14
4.2.2. Répartition de la population par sexe et par âge.....	14
4.2.3. Répartition spatiale de la population.....	15
4.2.4. Composition ethnique.....	16
4.2.5. Religion.....	16
4.2.6. Catégories socioprofessionnelles et Migration.....	16
4.3. Caractéristiques climatologiques et physiques.....	18
4.3.1. Relief et Sols.....	18
4.3.2. Ressources en eau.....	18
4.3.3. Climat, Vents et pluviométrie.....	20
4.3.4. La végétation.....	20
4.3.5. Les ressources fauniques et avifaunes.....	21
5. BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE.....	22

5.1.	Profil social	22
5.1.1.	Éducation	22
5.1.1.1.	Développement intégré de la petite enfance (DIPE)	22
5.1.1.2.	Cycle élémentaire	23
5.1.1.3.	Cycle moyen et secondaire	24
5.1.1.4.	Enseignement coranique : arabe et « daaras »	26
5.1.2.	La santé et l'action sociale	29
5.1.2.1.	La santé	29
5.1.2.2.	L'action sociale	32
5.1.3.	Accès à l'eau potable	34
5.1.4.	Assainissement et Cadre de vie	36
5.1.5.	Environnement et gestion des ressources naturelles	38
5.1.6.	Jeunesse, Sports et Loisirs	40
5.1.7.	Femmes et Entreprenariat féminine	42
5.2.	Profil économique	46
5.2.1.	Les Secteurs Productifs	46
5.2.1.1.	L'agriculture	46
5.2.1.2.	L'élevage	50
5.2.1.3.	Commerce	53
5.2.1.4.	L'artisanat	55
5.2.2.	Secteurs d'appui à la production	57
5.2.2.1.	L'énergie	57
5.2.2.2.	Transport et communication	58
5.3.	Profil gouvernance	61
5.3.1.	Les organes de la commune	61
5.3.1.1.	Le conseil municipal	61
5.3.1.2.	Gouvernance du conseil municipal	63
5.3.2.	Focus sur le partenariat et le développement territorial	64
5.3.3.	Capacité de pilotage institutionnel technique et financier	65
6.	PLAN D'ACTION	68
6.1.	Planification stratégique	68
6.1.1.	Problématiques majeurs de développement	68
6.1.2.	Vision	69
6.1.3.	Axes stratégiques articulés	70

6.1.4. Articulation entre le PSE, les ODD et le PDD de Goudomp	71
6.2. Planification opérationnelle	73
6.2.1. Plan d'actions par axe stratégique 2022– 2026	73
6.2.2. Récapitulatif des coûts des investissements	89
6.3. Programme d'investissement	90
7. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	91
7.1. Structures institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre	91
7.2. Financement du PDC	92
7.3. Mécanisme de suivi – évaluation	92

Liste des tableaux

Tableau 1: Zonage de la commune de Samine	13
Tableau 2: Évolution de la population de Samine	14
Tableau 3: Évolution de la pluviométrie	20
Tableau 4: Effectif de la petite enfance	22
Tableau 5: Situation des écoles élémentaires de la commune	24
Tableau 6: Tableau des intrants subventionnés vendus dans la commune de Samine Campagne 2020 – 2021	46
Tableau 7: Composition du cheptel de la commune de Samine	50
Tableau 8: Récapitulatif des dépenses de la commune de Samine	65

Liste des cartes

Carte 1 : Carte administrative de Samine	12
Carte 2: Localisation des infrastructures communautaires de Samine	13
Carte 3 : Carte répartition de la population de la commune de Samine	15
Carte 4 : Carte des bassins versants dans la commune	19
Carte 5 : Répartition des infrastructures scolaires de la commune de Samine	25
Carte 6 : Carte répartition des écoles et daaras dans la commune de Samine	26
Carte 7 : Situation des infrastructures hydrauliques	35

Liste des graphiques

Graphique 1: Répartition de la population par sexe	14
Graphique 2: Répartition ethnique de la population de la commune de Samine	16
Graphique 3: Situation des enseignants au niveau des écoles primaires	22
Graphique 4: Situation des salles de classe du Lycée	24
Graphique 5: Composition du Conseil Municipal selon le sexe	61
Graphique 6: Niveau d'instruction des élus locaux	62

Liste des abréviations

AGR :	Activités Génératrices de Revenus
APE :	Association des Parents d'Elèves
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ARD :	Agence Régionale de Développement
ASC :	Agent de Santé Communautaire
ASC :	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR :	Association des Usagers du Forage
BSG :	Budget Sensible au Genre
CADL :	Centre d'Appui au Développement local
CAVE	Cellule d'Appui et de Veille
CGCL	Code Général des Collectivités locales
CLCOP	Cadre local de Concertation des Organisations paysannes
CLM	Comité de Lutte contre la Malnutrition
CPN :	Consultation Périnatale
CPE	Commission de Planification Elargie
CPON	Consultation Post-natale
CGE :	Comité de Gestion Ecole
CTP :	Case des Tout Petits
EFA :	Ecole Franco – Arabe
FINDEV :	Cabinet Finances et Développement
GIE :	Groupements d'Intérêts Economiques
GPF :	Groupement de Promotion Féminine
IEC :	Information, Education et Communication
IEF :	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non gouvernementale
OP :	Organisation Paysanne
PADES :	Programme d'Appui au Développement de l'Education au Sénégal
PAEBCA :	Projet d'Amélioration de l'Education de Base en Casamance
PAPSEN :	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole
PDC :	Plan de Développement Communal
PNDL :	Plan nationale de Développement local
PSE	Plan Sénégal Emergent
SDADL :	Service Départemental d'Appui au Développement Local
SDDR :	Service départemental du Développement Rural
SENELEC :	Société Nationale de l'Électricité
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication

1. CONTEXTE

Le Sénégal, dès son accession à l'indépendance s'est engagé dans une politique volontariste de décentralisation sous-tendue par un besoin de promouvoir la démocratie à la base, la citoyenneté active et la gouvernance territoriale sur la base du principe de proximité et de libre administration des affaires locales par les populations. Cependant les espoirs suscités par la décentralisation ne sont pas encore à la hauteur des collectivités territoriales. C'est donc pour pallier cela, que l'Acte III de la décentralisation est proposé en 2013. La vision qui guide la mise en œuvre de cette réforme est « **d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, à l'horizon 2025** ».

Dans ce contexte, l'objectif général est de définir une nouvelle politique nationale de décentralisation favorable au renforcement de la gouvernance territoriale qui permet de concrétiser cette vision.

Spécifiquement, les objectifs visés sont :

- Construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ;
- Assurer la lisibilité des échelles de la gouvernance territoriale ; et
- Améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et la gouvernance budgétaire.

Les principales innovations sont la communalisation intégrale avec la suppression des communautés rurales, l'érection des départements en collectivités territoriales et la suppression des régions en tant que collectivité locale. Ainsi, il existe deux ordres de collectivités territoriales : les Communes et les Départements. Cette option est clairement définie dans le nouveau Code général des collectivités territoriales qui détermine l'organisation et le fonctionnement des conseils municipaux et départementaux et précise les rôles et responsabilités des élus territoriaux.

L'Acte III consacre, aussi, les Plans de Développement Communaux (PDC) et Plans Départementaux de Développement (PDD) comme respectivement outils de planification de référence des Communes et des Départements.

La planification étant une compétence transférée, les collectivités territoriales se trouvent dans l'obligation de se doter d'un plan de développement (avec l'articulation et la cohérence entre le niveau central et le niveau opérationnel en tenant compte de l'ajustement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal émergent (PSE).

En tant qu'instrument et cadre de référence de la politique de développement du Sénégal d'ici à 2035. Ce PSE qui définit les grandes orientations politiques du Sénégal en matière de développement accorde une importance capitale aux questions d'équité et d'égalité de genre. C'est en ce sens qu'il lui a consacré un point dans l'Axe 3 (Gouvernance, paix et sécurité). Celui-ci précise que « **l'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous et à toutes une participation équitable au processus de développement** ». Il poursuit en se fixant comme objectif stratégique en la matière, « **d'autonomiser la femme et la jeune fille à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales à intégrer le genre dans les politiques publiques**. C'est pour ainsi dire que la prise en charge des questions de genre fait partie intégrante du développement territorial.

Outre cela, en alignement au cadre stratégique de politique économique et sociale et, conformément à l'effet 4 de la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre II (SNEEG II 2016-2026) qui stipule que « **L'institutionnalisation du genre est partie intégrante du schéma organisationnel et opérationnel des institutions de promotion du développement** » au titre desquelles les Collectivités territoriale, le PDC de Goudomp ambitionne de prendre en charge toutes les implications d'une démarche soucieuse de satisfaction des besoins et aspirations spécifiques des hommes et des femmes dans ses investissements prioritaires.

C'est dans ce contexte que le Programme d'Appui au Programme Nationale d'Investissement Agricole (**PAPSEN/PAIS**) a décidé d'appuyer un certain nombre de collectivités territoriales, sur proposition de l'Agence régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), pour actualiser leurs documents de planification de référence afin de prendre correctement en charge la gestion du développement de leur territoire.

La Commune de Samine a eu à bénéficier de cet appui.

Pour ce faire, le cabinet FINDEV a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres, pour accompagner la Commune de Samine dans ce processus d'actualisation de son PDC.

2. OBJECTIFS DU PDC

L'objectif général de cette activité est de disposer, pour un horizon de cinq (05) ans, d'un document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant tendre vers un développement harmonieux, équilibré et durable de la Commune de Samine.

Spécifiquement, il s'agit de :

- ☛ Etablir une situation de référence ;

- ☞ Elaborer le bilan diagnostic ;
- ☞ Définir pour un horizon temporel de cinq (05) ans les options fondamentales de développement économique et social ; et
- ☞ Mettre en place un dispositif pour l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDC

La méthodologie adoptée conformément aux dispositions réglementaires, s'articule autour des principes de participation citoyenne. C'est dans ce sens qu'une démarche stratégique visant l'impulsion du dialogue social a été mise en œuvre par les acteurs locaux afin de définir ce document cadre d'orientations communautaires. La démarche suivie a pris en compte un certain nombre de principes, donnant au processus un caractère :

- **participatif et inclusif** : il fait intervenir non seulement tous les services techniques déconcentrés, l'ARD, les ONG et les populations, mais aussi toutes les catégories sociales, y compris les femmes, les jeunes et les groupes socialement marginaux ou minoritaires ;
- **itératif et continu** : il ne constitue pas un événement unique, mais il comporte des révisions et des approfondissements constants et réguliers ;
- **unifiant** : il vise à établir (i) de nouvelles relations horizontales entre l'ensemble des acteurs locaux, en contribuant à accroître le capital social local (à savoir l'ensemble des réseaux locaux de solidarité et d'entraide); et (ii) de nouvelles relations verticales (entre les collectivités territoriales et l'état central, d'une part, ou entre les élus locaux et les organisations communautaires de base, d'autre part) en fonction des principes essentiels de la bonne gouvernance, à savoir la subsidiarité et la complémentarité ;
- **transparent** : les consultations citoyennes et les prises de décisions ont lieu d'une manière libre, démocratique et ouverte et le public reçoit toute l'information nécessaire.

De ces principes, plusieurs éléments sont mis en jeu ou se dégagent :

- **un territoire** : la Commune qui peut être considérée comme un espace de proximité disposant d'une forte identité, à l'intérieur duquel tous les acteurs, animés par un sentiment de solidarité et un certain dynamisme de l'action collective, vont choisir de s'engager dans la prise en charge de leur propre développement ;
- **des acteurs locaux divers** : conseillers municipaux, opérateurs économiques, femmes, jeunes, personnes en situations de handicap, représentants de la société civile, Services techniques déconcentrés, etc. ; Quelle que soit cette diversité, ils

doivent être les porteurs du processus et la collectivité territoriale doit assurer pleinement son rôle de maître d'ouvrage et d'ensemblier ;

- **un projet d'ensemble** : un document de planification qui intègre toutes les prévisions et programmations d'ordre social, économique, spatial, et environnemental de la Commune pour les cinq (05) ans à venir. Ainsi, il n'est plus sectoriel mais devient transversal. Le territoire n'est plus traité de manière segmentée mais pensé dans une analyse globale de la situation.

Ainsi, la démarche d'appui à la Commune de Samine, pour l'élaboration de son PDC, s'est déroulée en plusieurs phases itératives, selon une approche participative et inclusive.

3.1. Phase préparatoire

Elle est déterminante dans la mesure où c'est le Conseil municipal qui a émis une réelle volonté de doter la commune d'un Plan de développement.

Tout d'abord, le Maire a procédé à une délibération et une prise d'arrêté instituant la Commission de Planification élargie (**CPE**).

Ensuite, un atelier de lancement est organisé par la municipalité en collaboration avec la sous-préfecture de Samine dans une perspective de partager et de vulgariser l'information. Dans cette rencontre, tous les acteurs locaux (autorités administratives, élus, autorités religieuses et coutumières, acteurs de la société civile, partenaires au développement, organisations de jeunes, femmes et personnes vulnérables, presse, etc.) y étaient conviés.

Enfin, un découpage de la Commune a été fait par les acteurs locaux, afin de faciliter le déploiement des équipes sur le terrain, pour la collecte de données et la tenue des ateliers de diagnostic au niveau des quartiers. Par ailleurs, des fiches de collecte sont adressées aux différents sectoriels pour un renseignement d'informations, et une revue documentaire secondaire a été faite par l'équipe du Cabinet.

3.2. Phase de diagnostic

Elle est également décisive dans le sens qu'elle a permis de disposer d'un état des lieux de la commune. D'abord des fiches de collectes ont été élaborées et partagés avec l'ensemble des animateurs locaux. Ensuite, des ateliers de diagnostic des quartiers ont été organisés au niveau de la Commune afin de partager et de recueillir les contributions de tous les acteurs territoriaux. Cette phase a également permis aux différents acteurs de s'approprier le processus et de participer de façon effective et plus dynamique dans l'identification des atouts, opportunités, faiblesses, et menaces qui sont déterminants dans la commune et d'en proposer des solutions concrètes.

Durant l'exercice, les problématiques sexospécifiques de même que le potentiel de contribution de tous les acteurs ont été passés en revue d'éclairer les priorités des différentes catégories de la communauté et faciliter d'autant l'identification des leviers à même de garantir un impact du PDC sur les préoccupations des hommes et des femmes dans les phases de mise en cohérence, de priorisation et de planification/programmation des investissements de la commune.

3.3. Phase de mise en cohérence

Elle se veut un moment important de partage, d'harmonisation et d'articulation des données collectées avec les référentiels politiques de l'Etat, celles des Services départementaux, des Projets et Programmes présents dans le territoire communal. Cette mise en cohérence va permettre à l'équipe du Cabinet de confronter les informations recueillies auprès des populations avec celles des sectoriels et d'en sortir avec un document présentant la situation de référence de la Commune. Ces échanges vont aussi permettre de :

- restituer les résultats de différents diagnostics des quartiers et du pré – diagnostic ;
- approfondir les diagnostics des différents secteurs vitaux de la commune (Education, Hydraulique, Santé, Agriculture, Elevage, Transport, Communication, Artisanat, Commerce, etc.) par rapport aux indicateurs des ODD, du PSE... ;
- harmoniser les résultats des différents diagnostics faits au niveau des quartiers ;
- dégager et hiérarchiser les hypothèses de résolution des différentes contraintes identifiées ; et
- renforcer l'appropriation des résultats du diagnostic par les populations.

3.4. Phase de la planification

C'est l'étape de la formulation des solutions durables par rapport au diagnostic effectué durant la précédente phase. C'est durant cette phase que tous les documents opérationnels (Plan de Développement Communal et Plan Annuel d'Investissements) sont élaborés. Tout d'abord, une vision est déclinée, voulue, acceptée et partagée par tous les acteurs de la commune. Celle-ci est définie dans des orientations stratégiques et des lignes d'action en adéquation avec les trois piliers du Plan Sénégal Emergent qui est l'outil de référence de la politique économique et sociale de l'Etat du Sénégal. Et enfin, une priorisation, une programmation temporelle et une évaluation des coûts des actions sont faites en fonction des capacités de la collectivité locale.

Dans cette phase, le document final est rédigé et soumis par restitution à l'appréciation du Conseil municipal pour validation finale et adoption avant de le présenter à l'autorité administrative (Sous – Préfet) pour une approbation.

4. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

4.1. Administration et géographie

4.1.1. Cadre historique

Sur le plan historique, le recoupement des différentes versions servies par les populations et celles prises dans les documents (PDC 2017) laissent apparaître que le village de Samine Escale a été créé en 1919 par les Balantes de Gabou, province située en République de Guinée Bissau, qui furent les premiers habitants de cette localité. La collectivité tire son nom de Samine ou « thieng Yaby », les trois palétuviers.

Aujourd'hui encore, les balantes restent majoritaires dans le territoire communal. Toutefois, avec les flux migratoires, Samine est devenue un véritable carrefour où plusieurs ethnies telles que les peulhs, les mandingues, les manjacques, les wolofs, etc., cohabitent dans une fraternité exemplaire.

C'est avec la loi 72-25 du 19 Avril 1972 portant création des communautés rurales que Samine a été érigée en communauté rurale.

4.1.2. Cadre administratif

Sur le plan administratif, Samine appartenait à la région de Kolda, département de Sédhiou, arrondissement de Diattacounda.

Avec le décret n° 2008-008 du 02 février 2008 portant la création de la région de Sédhiou, Samine est devenue une collectivité locale de cette entité par le décret N°2008-748 du 10 Juillet 2008, conformément à la politique de régionalisation au Sénégal.

Avec la communalisation intégrale instaurée par la loi 2013 du 28 Décembre 2013 portant CGCL, Samine est devenue commune à l'instar des autres anciennes communautés rurales du Sénégal. On y accède par route la nationale N°6 communément appelé route du Sud ou par pirogue par le fleuve Casamance.

4.1.3. Cadre géographique

La Commune se situe plus précisément dans l'arrondissement de Djibanar, (Cf. carte administrative), département de Goudomp et couvre une superficie de 5km². Les limites de la commune sont fixées, à partir de la Brigade de Gendarmerie située sur la RN 6, comme suit :

- A l'Ouest : à 1 Km en direction du pont situé vers la Vallée de Samine ;
- A l'Est : à 1 Km en direction de l'antenne relais de la SONATEL située dans la partie Est de la Vallée ;
- Au Nord : à 500 mètres en direction des rizières ; et
- Au Sud : à 2 Km vers la Commune de Yarang Balante.

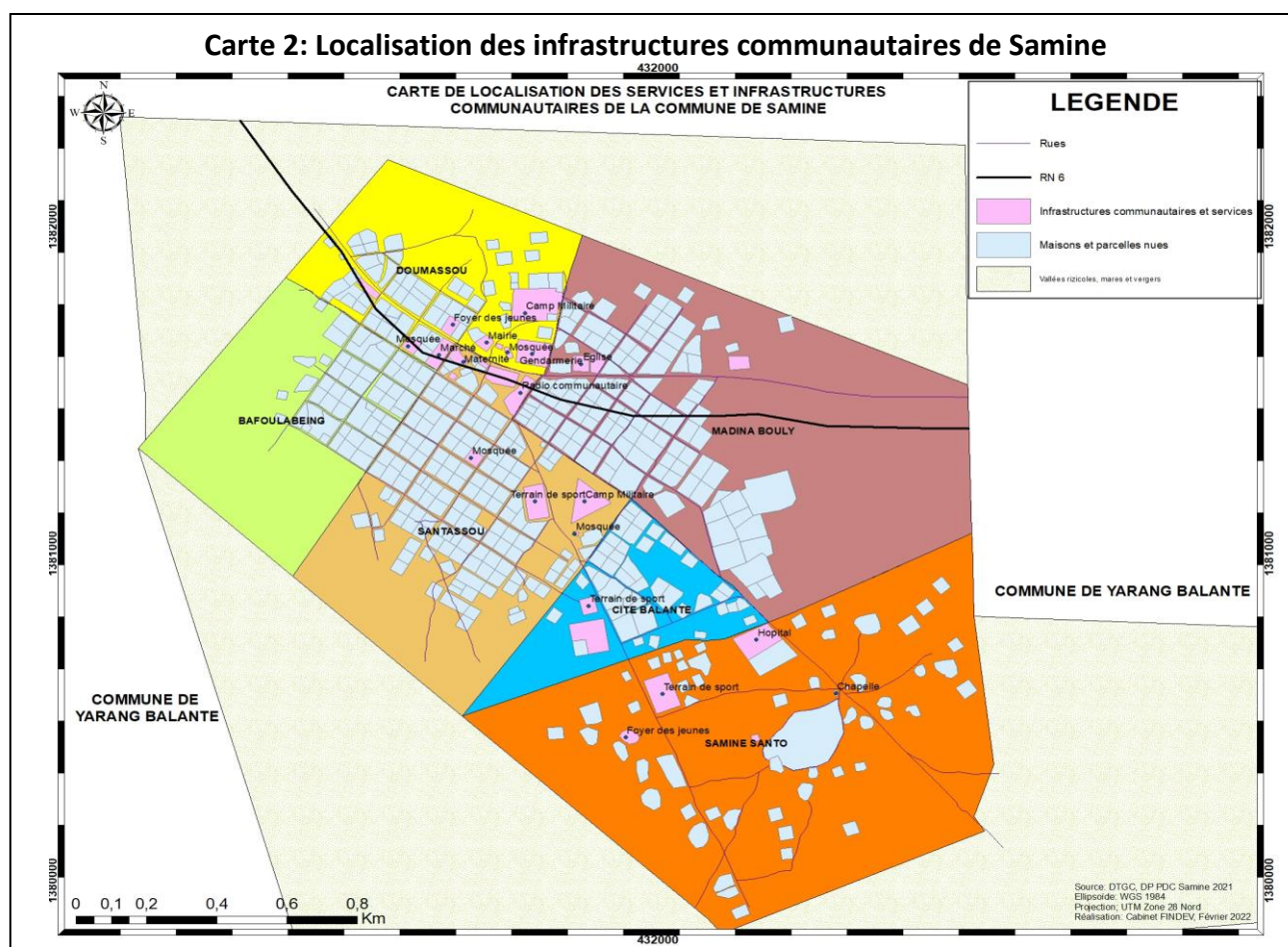
- ☞ les affinités ethniques ayant trait aux relations culturelles et culturelles ;
- ☞ la cohésion sociale liée aux réalités politique, administrative, économique, etc. ;
- ☞ et la proximité géographique entre les quartiers.

La commune de Samine est composée de six (06) quartiers avec un sous quartier (HLM Tigo) qui n'est pas encore officiel. C'est ainsi que cinq (05) zones ont été identifiées, telle que décrite dans le tableau ci – dessous.

Tableau 1: Zonage de la commune de Samine

ZONES	QUARTIERS	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS
Zone 1	Santassou	Case des Tout-petits, Ecole Samine balante 1, Poste de santé, Radio Communautaire, CEM privée Sénégal Italie, le forage, Petite mosquée, 01 foyer des jeunes
Zone 2	Samine Santo	Ecole Samine balante 2, 01 petite mosquée, 01 Chapelle, 01 centre de santé, Terrain municipal, 01 Foyer des jeunes, 01 garderie
Zone 3	Madina Bouli et Hlm Tigo	Ecole privée catholique St François d'Assise, Préscolaire St François d'Assise, Foyer Nelson Mandela, Gare routière, brigade Gendarmerie, 01, Collège privé Séckou L. Traoré, 01 Eglise, Essencerie Bilal-Oil, 01 Petite mosquée, 01 Grande mosquée, 01 Dépôt de pharmacie
Zone 4	Doumassou et Bafoulabeing	La Mairie, Marché central, Grande mosquée, 01 marché hebdomadaire, Magasin de stockage, Magasin, Cimetière musulman, 01 auberge, 01 foyer des jeunes, CMS, Ecole Samine Balante 3 à Bafoulabeing
Zone 5	Cité Balante	Lycée, Petite mosquée, Cantonnement militaire

Source : Commune de Samine PDC 2022



4.2. Caractéristiques sociodémographiques

4.2.1. Le milieu humain

L'évolution du peuplement de la Commune de Samine est décrite par les données de l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD) de Sédhiou sur les dix (10) dernières années. Elles concernent les statistiques du dernier recensement général de la population de 2013 et des projections de 2014 à 2021, figurant au tableau ci-dessous. Selon les résultats du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013, la population de la Commune de Samine était à **4 848** habitants. La projection de 2017 estimait la population à **5 533** habitants, nous constatons alors un accroissement démographique de la population, soit un bond de 14,12%. En 2022, cette population est estimée à **6 557** personnes avec un taux de croissance de **18,50%**.

Tableau 2: Évolution de la population de Samine

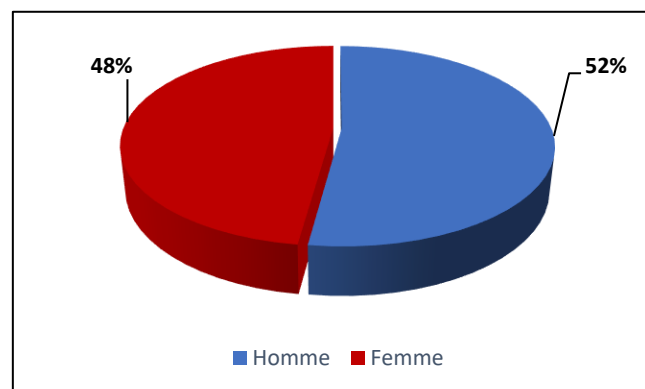
<i>Année</i>	Homme	Femme	Total
2013	2 324	2 032	4 356
2017	2 690	2 643	5 533
2022	3 425	3 132	6 557

Source : ANSD de Sédhiou

4.2.2. Répartition de la population par sexe et par âge

L'analyse des statistiques de la structure par sexe, montre qu'exceptionnellement, il y a plus d'hommes que de femmes. En effet, il y a 110 hommes pour 100 femmes soit 52% d'hommes contre 48% des femmes (Cf. graphique ci-après). Cette tendance est contraire à la tendance nationale qui est de 52% pour les femmes et 48% pour la gent masculine.

Graphique 1: Répartition de la population par sexe



Source : ANSD SEDHIOU 2022

L'analyse des statistiques démographiques montre aussi que la population de la commune de Samine est jeune. En effet, près de la moitié (48%) des habitants sont constitués de jeunes garçons et jeunes filles (enfants), âgés moins de 18 ans. Ce phénomène social, comme le plus souvent au Sénégal, est en partie causée par l'importance des femmes en âge de procréer. A cela, il faut ajouter l'âge précoce du mariage qui varie entre 15 et 20 ans chez la gent féminine.

Le taux de dépendance économique est très défavorable. Il correspond à 150 personnes inactives (ceux qui ont moins de 15 ans et ceux qui ont 65 ans et plus) pour

100 personnes actives (15 à 65 ans). Ce taux indique qu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

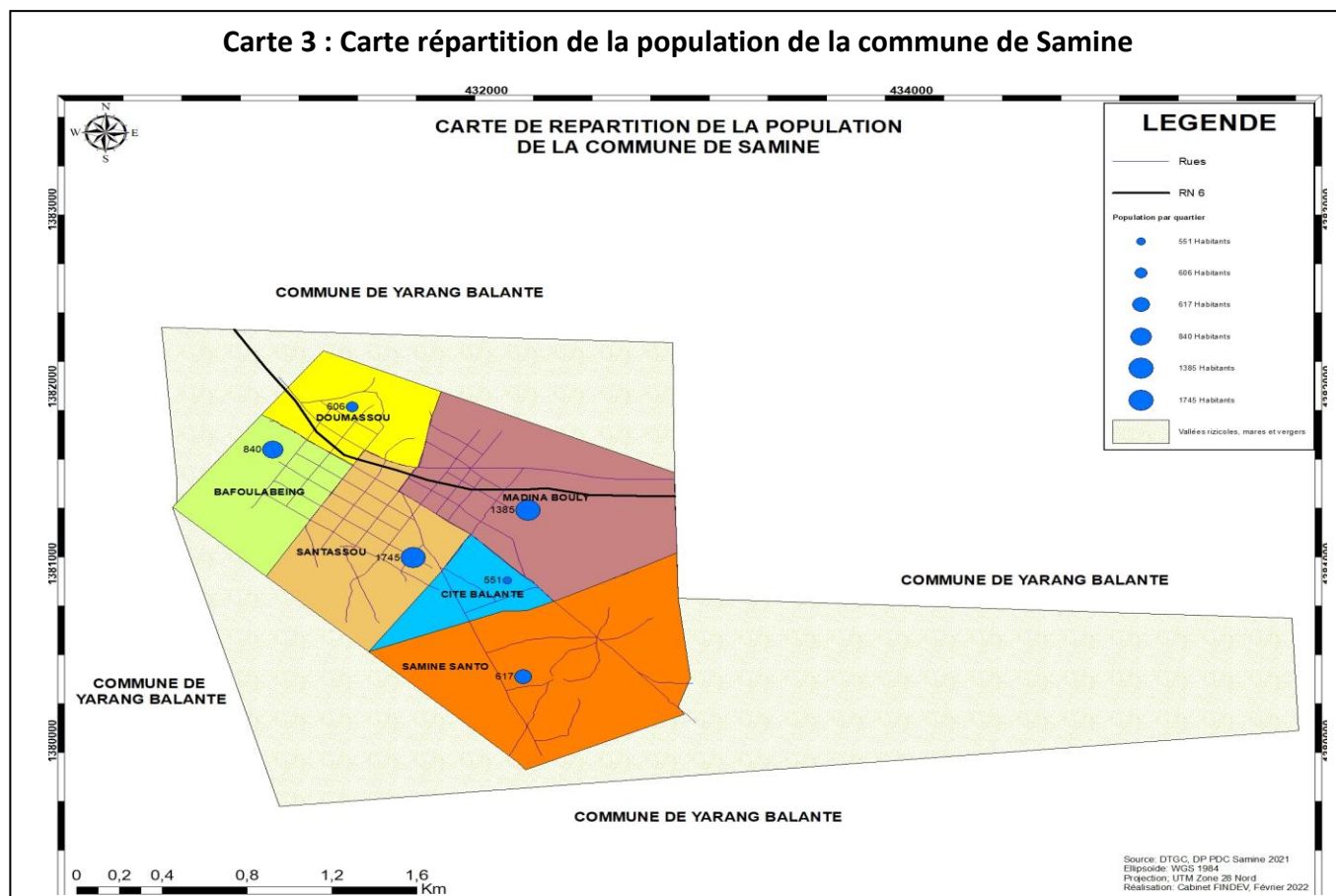
4.2.3. Répartition spatiale de la population

La commune de Samine est officiellement composée de six (06) quartiers : **Samine Santo, Cité Balante, Bafoulabeing, Doumassou, Medina Bouly, et Santassou** qui sont répartis sur une superficie estimée à **05 km²**, soit 0,0028% du territoire du département.

Avec cette superficie, la commune de Samine a une densité très forte de **1 311 habitants** au Kilomètre carré (km²). Ce chiffre s'explique par l'étroitesse de l'espace Communal alors qu'en même temps la population ne cesse d'augmenter.

La commune compte **433 concessions** et **508 ménages** dont **83 ménages** dirigés par et gérés par des femmes soit **16% des ménages**. L'analyse de la répartition spatiale entre les quartiers, montre que l'habitat est homogène à dominance groupé. Elle permet aussi de constater :

- une forte concentration de la population au niveau du quartier de Santassou qui abrite les premiers habitants avec 1 745 personnes sur 128 ménages pour 120 concessions ;
- alors que le quartier de Samine Santo qui occupe la plus grande superficie de la commune (Cf. carte population de la commune) fait partie des quartiers les moins peuplé (617 habitants) après Doumassou (606 habitants).



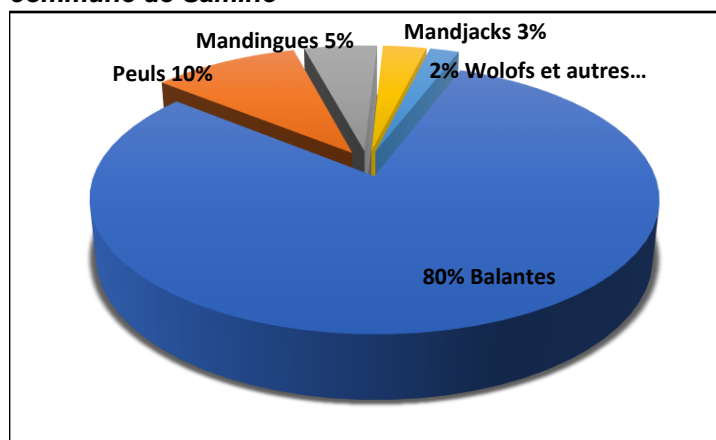
4.2.4. Composition ethnique

La composition de la population de la Commune est un brassage ethnique entre les balantes, les peuls, les mandingues, les mandjacks, les wolofs

La répartition par grands groupes ethniques est la suivante :

- Les Balantes 80%
- Les Peuls 10%
- Les Mandingues 5%
- Les Mandjacks 3%
- les wolofs et autres minorités 5%.

Graphique 2: Répartition ethnique de la population de la commune de Samine



4.2.5. Religion

La principale religion pratiquée dans la Commune est l'islam avec un taux avoisinant les **90%** de l'ensemble de la population. Les mosquées érigées dans la commune sont au nombre de 07 répartis dont trois (03) grandes mosquées dans les différents quartiers. Il est ressorti du diagnostic, que ces édifices religieux, sont pour la majorité, dépourvue, de points d'eau, de toilettes et de murs de clôtures et d'équipements (nattes, sonorisation, etc.).

Toutefois, la commune compte une forte communauté chrétienne avec une représentation de près de **10%** d'où l'existence d'une église au quartier de Madina Bouly et d'une chapelle à Samine Santo.

4.2.6. Catégories socioprofessionnelles et Migration

Les groupes socioprofessionnels sont : les agriculteurs, les éleveurs, les commerçants, les arboriculteurs avec l'exploitation de l'anacarde, les artisans et les fonctionnaires de l'Etat. Il est toutefois important de préciser que la plupart des agriculteurs sont des éleveurs. Mais le secteur de l'élevage est souvent victime de vols récurrents. Par ailleurs, il faut noter qu'après l'hivernage, l'exploitation maraîchère occupe une bonne partie des femmes de la commune et l'exploitation des noix d'anacarde, une bonne partie de la population.

La commune du fait qu'elle est traversée par la RN 6, constitue un carrefour commercial pour les villages environnants à la Commune, un secteur occupé par les wolofs et les peuls.

Concernant la migration, il n'existe pas de données statistiques spécifiques dans la Commune de Samine. Cependant **l'exode** des populations juvéniles vers les centres urbains comme Ziguinchor, Dakar, Kolda, Mbour, etc. reste une pratique courante selon les résultats du RGPHAE. Ces migrations ont pour principale motivation la recherche d'emplois et de revenus. Ce phénomène touche à la fois les hommes, les femmes et les jeunes garçons et jeunes filles qui sont confrontés à la fois à une insuffisance des opportunités d'emplois et à la baisse des productions agricoles et pastorales.

A cela s'ajoute la **migration scolaire**, pratiquée par les élèves et étudiants vers les structures éducatives et les universités de Ziguinchor, Saint Louis, Bambey et Dakar.

La migration pendulaire, ce genre de déplacement temporaire se fait en fonction des marchés hebdomadaires spots de Goudomp, Tanaff, de Ziguinchor et lors de la période de cueillette des noix d'anacarde (Avril- Juin) vers les sites de collecte.

En outre, les mouvements d'**émigration** sont de plus en plus importants au niveau des jeunes surtout des hommes avec les déplacements vers les pays limitrophes tels que la Guinée Bissau et la Gambie et en direction de l'Afrique du Nord (Maroc, Lybie), l'Europe et des Amériques. Ces derniers contribuent au développement de la Commune à travers des actions sociales de leurs associations au niveau de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la distribution de rations alimentaires ou de soutien à leurs familles. Toutefois, il n'existe pas de données statistiques spécifiques concernant ce phénomène dans la Commune de Samine.

Toutefois, leurs contributions au développement de la Commune se fait sentir à travers des actions sociales de leurs différentes associations au niveau de la santé, de l'éducation (matériels et équipements) et de la distribution de rations alimentaires ou de soutien à leurs familles.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale entend plus d'eux en termes de participation au développement que d'actions pour pallier à ce phénomène et/ou appuyer les migrants de retour. En effet, il n'existe pas d'actions spécifiques de prise en charge psychologique des migrants de retour, ni d'appui technique et financier de leurs projets.

Il est impératif pour une meilleure prise en charge de cette question d'émigration que que les sensibilisations sur les risques de l'émigration clandestine soient renforcées et que la commune facilite la mise en relation des migrants de retour avec des partenaires techniques et financiers pour faciliter leur insertion et développer leurs projets.

4.3. Caractéristiques climatologiques et physiques

4.3.1. Relief et Sols

Dans l'ensemble, le relief est relativement plat sur toute l'étendue du territoire communal avec des zones peu accidentées caractérisées par des petites élévations qui favorisent le ruissellement des eaux de pluies vers des zones dépressionnaires que sont les bas – fonds formant les vallées alluviales.

Le relief est constitué de plaines et de bas-fonds et cette dualité détermine les caractéristiques et les types de sols. Ainsi, trois types de sols sont identifiés et répartis de manière disproportionnelle au niveau de la commune. Il s'agit :

- des **sols ferrugineux tropicaux et/ou ferralitiques** communément appelés **Sols DECK** (un sol avec des propriétés hydromorphes) qui couvrent près de **75 %** de la superficie totale sont plus localisés dans la partie nord de la commune et sont riches en éléments minéraux et en matière organique et aptes à la culture des céréales (mil, sorgho, maïs, fonio, etc.) de l'arachide, de la patate et à l'arboriculture ;
- les **sols hydromorphes ou sols gris** qui se situent au niveau des vallées et bas-fonds et couvrant **15%** de la superficie totale. Ces sols sont propices à la riziculture et au maraîchage de contre saison. Toutefois, ces terres sont soumises à une salinité progressive et un assèchement précoce des vallées à la suite d'une forte dégradation de l'environnement immédiat des forêts ;
- les **sols sableux ou sol Dior (10%)** de type ferrugineux tropicaux lessivés sont localisés dans le nord et le centre au niveau du plateau. Ils sont favorables aux cultures hivernales notamment le mil, l'arachide, le maraîchage ainsi que l'élevage.

4.3.2. Ressources en eau

Elles sont constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines.

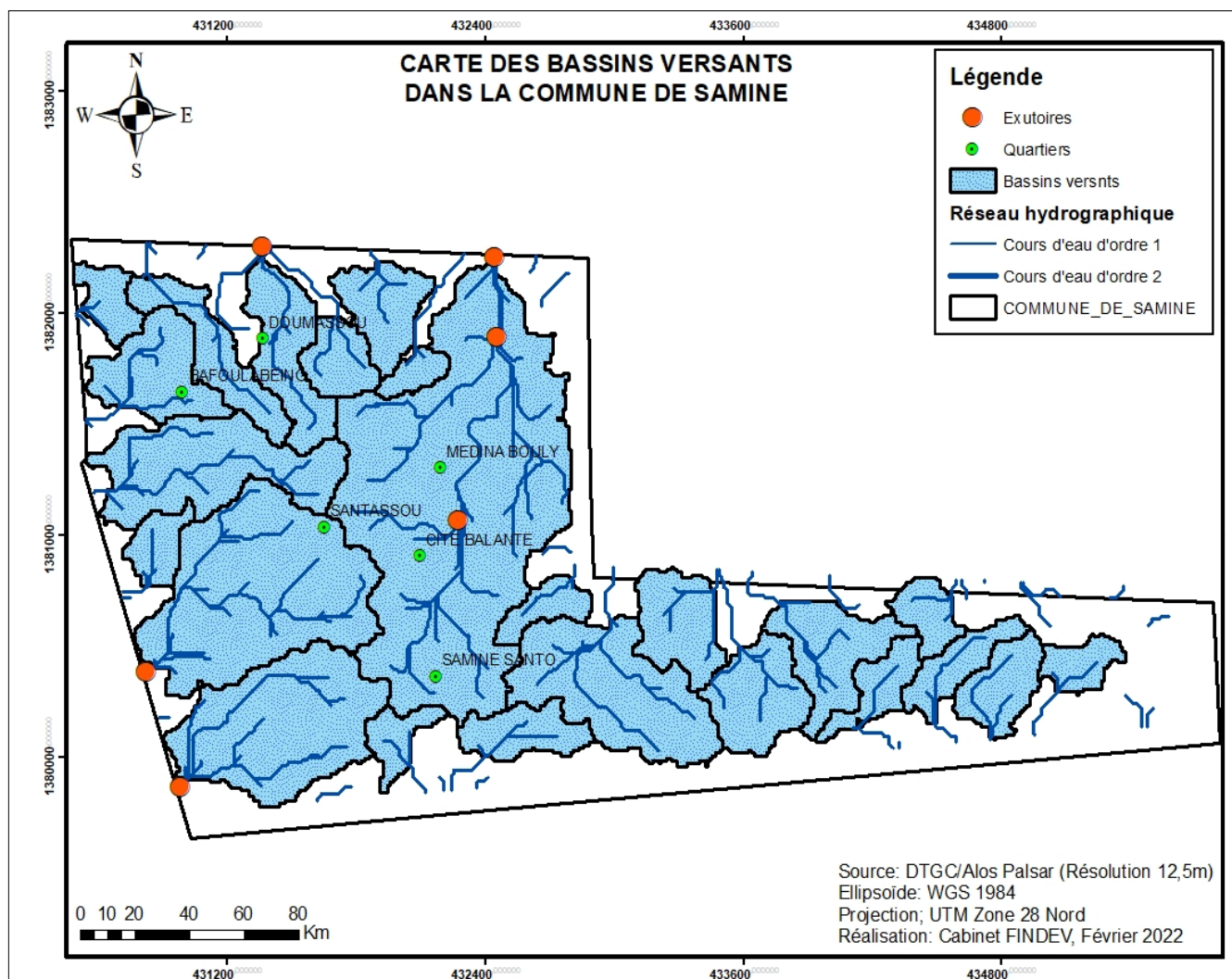
- **Les eaux de surface** : elles sont constituées par les mares et le marigot de Samine alimentés par les eaux de pluies. Cependant, l'irrégularité et la baisse des quantités d'eau de pluie influencent largement la durée de vie de ces points d'eau. Ces derniers qui servent de points d'abreuvement pour le bétail tarissent régulièrement au bout de trois à quatre mois, maximum après la saison pluvieuse. La présence de ces plans d'eau représente un atout pour le développement. Cependant, la remontée de la langue salée constitue une menace pour l'équilibre écologique ;

- **Les eaux souterraines** comprennent :

- ☞ Des nappes phréatiques peu profondes (de 6 à 15 m) dont les débits suffisent largement pour couvrir les besoins en eau des populations. Cette eau est également très bonne pour l'irrigation. Cependant, du fait de la baisse de la pluviométrie, elle s'épuise rapidement vers les mois d'Avril à Juin, rendant difficile l'approvisionnement en eau surtout pour les femmes.
- ☞ De la nappe profonde du Maestrichtien entre 150 et 400 m. Avec la baisse continue de la pluviométrie qui a comme corollaire l'affaissement de la nappe phréatique, le maestrichtien est devenu incontournable aujourd'hui pour l'alimentation en eau de la localité.

Cependant, il faut signaler que la maîtrise des bassins versants (Cf. carte ci-dessous) et de leurs exécutaires est déterminante dans la réalisation des aménagements hydroagricoles.

Carte 4 : Carte des bassins versants dans la commune



4.3.3. Climat, Vents et pluviométrie

Le climat de la Commune de Samine est de type soudano- guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons :

- **une saison sèche** plus longue qui couvre la période de Novembre en Mai avec des pics de températures relativement très élevées pouvant avoisiner les 40°C. Elle est sous l'influence d'un vent chaud et sec, l'Alizée continental ou Harmattan
- **une saison pluvieuse**, qui s'étend de Juin en Octobre, durant laquelle un vent chaud et humide, la Mousson, entraîne des précipitations régulières mais d'intensités variables avec une température moyenne de 25°C.

A l'instar des autres communes du département de Goudomp, Samine est marquée par une variabilité de la pluviométrie telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Du fait de son positionnement, la Commune est bien arrosée et se trouve entre les isohyètes variant de 700 mm et 1500 mm. Les données pluviométriques (Cf. tableau N°2) recueillies au niveau de la station de Samine Escalé de la commune permettent de constater que les précipitations moyennes annuelles tournent autour de 1 110 mm pour 57 jours de pluie. Cependant, elles sont souvent mal réparties et varient entre 677 mm en 2019 à 1398 mm en 2020 pour les plus fortes précipitations au cours de ces six dernières années.

Tableau 3: Évolution de la pluviométrie

Années	Hauteur (mm)	Nombre de Jours
2016	1271,8	59
2017	1090,4	47
2018	967,9	53
2019	677	47
2020	1398	71
2021	1259	63
Moyenne	1110,6	56,66

Source : SDDR Goudomp 2021

4.3.4. La végétation

La Commune dispose d'une végétation assez remarquable surtout dans le Sud-Est de la commune. À l'image des ressources ligneuses du département qui sont qualitativement et quantitativement très riches, la végétation de la Commune de Samine de type Soudano guinéen est composée de :

- la **savane arborée**, plus riche au niveau du plateau, elle est composée en grande partie d'anacardiens (*Anacardium occidentale*), de manguiers, des agrumes, de venn, de fromager etc. Ces essences sont utilisées pour l'alimentation des populations, l'artisanat d'art et d'autres besoins des ménages ;
- la **palmeraie** : c'est un **peuplement de palmiers à huile** (*Elaeis guineensis*) que l'on retrouve plus aux confins des vallées. Ils sont utilisés pour l'alimentation des populations ;

- la **strate arbustive et herbacée** est constituée pour l'essentiel de graminées, de combrétacées, de Ficus glumosa, les Parian biglobosa et les Pterocarpus erinaceus. Le tapis herbacé est une formation végétale très importante car elle constitue des pâturages indispensables pour l'élevage extensif. Ces essences servent de fourrage au cheptel.

Du fait du déboisement, des feux de brousse et de beaucoup de facteurs climatiques, certaines espèces sont en voie de disparition. C'est l'exemple du venn, du fromager, de la palmeraie, etc. En outre, la coupe abusive des arbres qui constitue certes une source de revenus assez consistant pour certains chefs de famille contribue largement à la déforestation.

4.3.5. Les ressources fauniques et avifaunes

Elles sont composées par un ensemble d'espèces animales qui évolue dans divers biotopes. Ces derniers entretiennent des relations d'interdépendance au point que l'existence des ressources fauniques est assujettie à celle des formations végétales. En effet, celles-ci constituent un habitat privilégié à partir duquel s'organise la vie des espèces animales. Dès lors, en l'absence de grands espaces forestiers dans la commune de Samine, la faune est plus caractérisée par des mammifères (lièvres, antilopes, singe rouge) et des reptiles et rongeurs (serpents, gros lézards, écureuils, rats palmistes, lièvres).

Quant à l'avifaune, elle est bien représentée au niveau des rivières et rizières, les espèces les plus rencontrées sont : les aigrettes, les pélicans, les cigognes et les oies de Gambie.

Mais ce potentiel s'effrite du fait de la perturbation des écosystèmes et de leur habitat naturel.

Les principales contraintes qui s'exercent sur les ressources forestières et fauniques sont : les feux de brousse, les défrichements et les plantations.

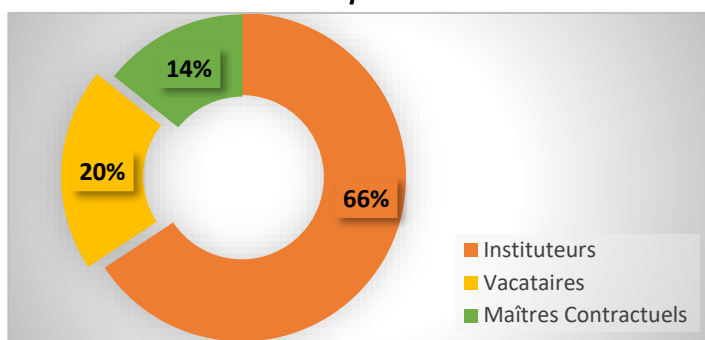
5. BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

5.1. Profil social

5.1.1. Éducation

Le secteur éducatif peut être analysé sous deux aspects : le système formel qui comprend plusieurs cycles partant du préscolaire au niveau secondaire et le système informel avec les écoles coraniques et franco – arabes.

Graphique 3: Situation des enseignants au niveau des écoles primaires



Source : IEF Goudomp 2021

5.1.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE)

Les infrastructures scolaires pour l'enseignement préscolaire dans la commune de Samine sont : une case des tout-petits localisée au quartier Santassou, un CPC à l'école 2 de Samine Santo et la Préscolaire privée de St François d'Assise à Madina- Bouly.

Tableau 4: Effectif de la petite enfance

Infrastructure	Effectifs enseignants	Effectifs pupilles
Case des tout-petits	03	157
Préscolaire St Fr. d'Assise	03	57
CPC à Samine Santo	02	16
TOTAL	08	230

Source : IEF Goudomp 2021

Ces structures comptent 08 classes dont 25% d'abris provisoires qui regroupent un effectif total de 230 enfants dont 115 petites filles soit 50% de l'effectif global. L'encadrement est assuré par huit (08) moniteurs dont cinq (05) femmes.

En outre, le quartier de Samine Santo a mis en place cette année scolaire une

garderie d'enfants avec 15 pupilles qui sont encadrés par une monitrice.

La gestion de ces structures est assurée par les comités de gestion d'écoles (CGE) et les associations des parents d'élèves (APE).

L'ensemble des infrastructures de la petite enfance sont clôturées et sont alimentées en eau potable et ont de l'électricité. Malgré cela, le diagnostic de cet enseignement préscolaire a révélé quelques difficultés telles que :

- Le faible niveau de qualification professionnelle des moniteurs ;
- L'insuffisance des salles de classes dans la case des tout-petits ;
- L'absence de local pour la CPC ;
- L'insuffisance de matériels de jeux au niveau des classes ;
- Absence de terrain psychomotrice ;

- Manque de matériels pour le terrain (balançoires, échelles, toboggan, etc.) qui empêchent de mener correctement les activités de sport et de récréation.

5.1.1.2. Cycle élémentaire

La commune compte trois (03) écoles élémentaires publiques et une école privée catholique St François d'Assise. Ces écoles regroupent **1 468** élèves dont **745** jeunes filles, soit presque 51% de l'effectif total des élèves. Cette tendance qui découle des efforts menés dans ce domaine, est parfaitement en phase avec **l'ODD N°4** qui veut « **Assurer l'accès à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ».

Le maillage de la commune en infrastructures scolaires est acceptable avec 32 classes en dur et 03 abris provisoires (02 abris à l'école 1, 01 abri à l'école 2) soit 5,9% de l'ensemble des salles de classe même s'il existe des disparités au niveau du nombre de salles de classe par établissement.

Le ratio élèves/salle de classe est de 43. Il répond aux normes nationales qui est de 50 élèves par salle de classe.

L'analyse des statistiques scolaires laisse apparaître que les cours sont dispensés par 22 instituteurs, 07 vacataires et 05 contractuels soit un total de **34 enseignants** dont **10 enseignantes** soit 29,41% du nombre total des enseignants.

Selon les statistiques de l'IEF de Goudomp en 2021, la situation au niveau des écoles primaires dans la commune de Samine se présentent comme suit :

- le ratio élève/enseignant est de 46 élèves pour un enseignant ;
- le taux de redoublement en 2021 est plus visible chez les garçons avec 2,9% contre 2,6% au niveau des filles et le taux d'abandon est de zéro pour cent ;
- Quant à la réussite au CFEE, un taux moyen de réussite de 63,1% a été enregistré par les services de l'Education dans la commune.

Toutefois, l'analyse de la situation de l'environnement scolaire démontre que l'offre en termes de commodités pour ce cycle n'est pas totalement satisfaisante en ce sens qu'elle révèle des insuffisances de certaines commodités malgré le raccordement au réseau d'adduction d'eau potable dans toutes les écoles. En effet :

- l'école Samine 3 n'est pas clôturé et ne dispose pas de latrines ni d'électricité ;
- 50% des écoles ne sont pas électrifiées ;
- 100% des écoles ne disposent pas d'une salle d'informatique et de bibliothèque.

En outre, l'analyse de la répartition spatiale permet de constater que seuls les quartiers de Cité Balante et Madina Bouli n'ont pas d'écoles primaires, ni de structures publiques pour la petite enfance. Cependant, les distances qui les séparent des autres écoles

(école 2 de Samine Santo et Ecole 1 de Santassou près de la gendarmerie à Madina Bouli) de la commune se situent entre 200 m et 01 km au plus.

En ce qui concerne les organes de gestion, toutes les écoles ont une Association parent d'élèves (APE) et une seule école (école 1) a une association mère élèves (AME) mais cette structure est en léthargie. Trois (03) écoles sur quatre (04) soit 75% des écoles ont une cellule d'alerte de veille et d'écoute (CAVE), une cellule de gestion d'école (CGE) et une gouvernance scolaire (GS).

Tableau 5: Situation des écoles élémentaires de la commune

Quartiers	Classes construites	Abris provisoires	Clôture	Point d'eau	Edicules publics	Nombre d'élèves		Nombre d'enseignants	
						G	F	H	F
Ecole Samine 1	12	0	Oui	Oui	4	344	366	08	05
Ecole Samine 2	11	0	Oui	Oui	4	176	175	07	02
Ecole Samine 3	3	3	Non	Non	4	103	120	03	03
Ecole privée St François d'Assise	6	0	Oui	Oui	2	100	84	06	00
TOTAL	32	03	03	03	10	723	745	24	10

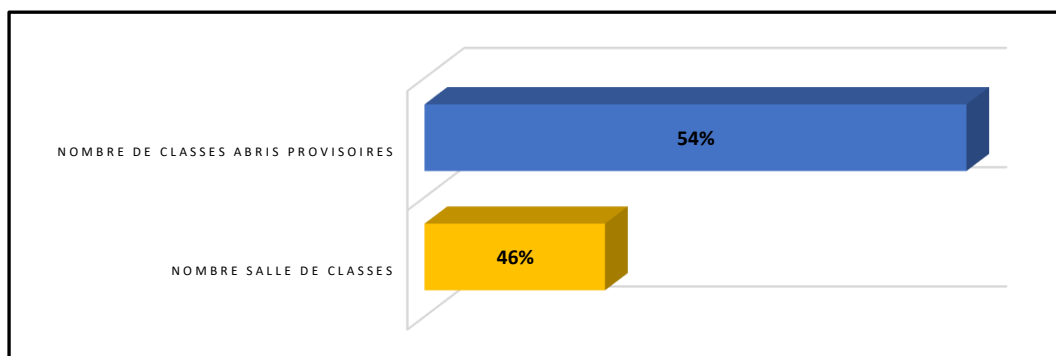
5.1.1.3. Cycle moyen et secondaire

La commune compte un (01) lycée mixte (CEM +lycée) localisé au quartier Cité Balante. En effet le CEM public de la commune a été érigé en lycée en 2008 avec un cycle complet de la 6ème à la terminale.

L'effectif global des élèves est de 1 600 dont 43% de filles. Ce qui dénote le nombre important de garçons par rapport aux filles.

L'analyse des résultats du diagnostic participatif laisse apparaitre une insuffisance de salles de classe. En effet, l'établissement compte **30 salles** de classes dont **55%** classes sont en abris provisoires soit 16 salles de classes. Ce qui fait le ratio élève/classe pédagogique (53) dépasse la norme normale de 50 élèves par classe.

Graphique 4: Situation des salles de classe du Lycée

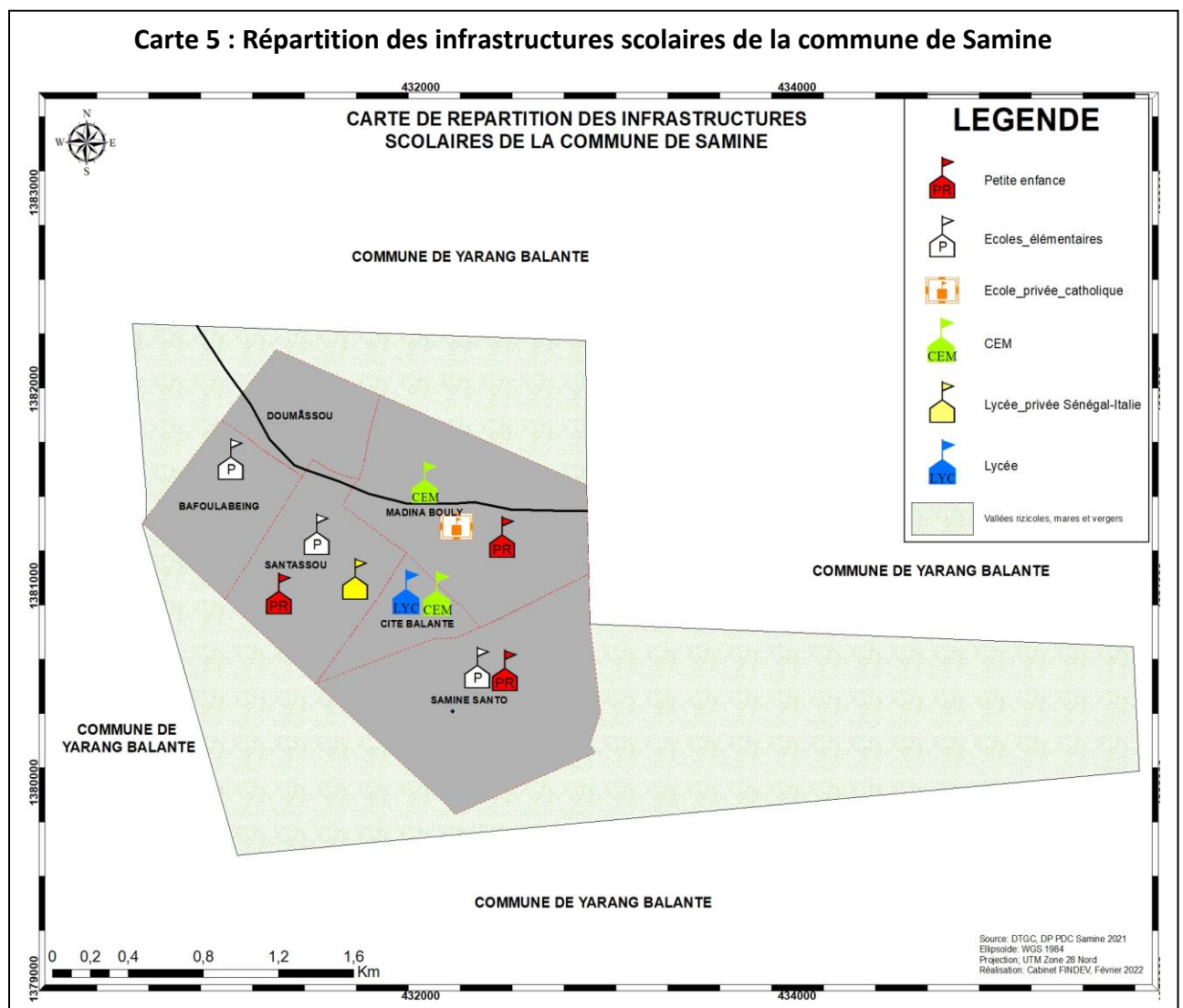


Source : IEF Goudomp 2021

Le personnel enseignant se compose de 40 enseignants titulaires dont deux (02) femmes pour un ratio de 40 élèves/professeurs. Ce qui n'est pas facile pour un bon climat d'apprentissage des élèves. Mais malgré les conditions d'étude, les résultats au BFEM sont excellents avec 99,29% de réussite et ceux du baccalauréat acceptable pour un taux de 42,2% avec une bonne réussite au niveau des filles (48,9%).

Toutefois, l'éducation du cycle moyen dans la commune est renforcée par 02 groupes scolaires privés avec un cycle secondaire :

- CEM privé Séckou Lamine Traoré, qui compte 07 classes en abris provisoires avec un effectif de 30 élèves dont 13 filles. Ce CEM qui vient d'aménager dans un nouveau site, n'est pas clôturé et est dépourvu d'eau et d'électricité ;
- Le lycée privé Sénégal – Italie avec 127 élèves dont 55 filles qui se regroupent au niveau de trois (03) salles de classes en abris provisoires.



☞ Potentialités, contraintes et Solutions de l'éducation

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'APE, CGE, Gouvernement scolaire, AME. - Existence d'une case des Tout-petits, une CPC à l'école 2 et une 01 Préscolaire privée - Existence d'une garderie - Existence de 03 écoles publiques primaires - Existence de 01 école privée élémentaire - Accessibilité des écoles - Existence de Lycée au quartier Cité Balante - Existence de 2 groupes scolaires privés (CEM et Lycée) - Existence de 02 écoles arabes et 22 (Karanta) daaras <p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui de la mairie et des Partenaires : - PADERCA (salle de classe), FASTRACK (salle de classe), AMA (mini-forage), UNICEF (latrine-puits), Fondation SONATEL (équipement école 1), ARMEE (salle de classe), MCA (Clôture école 1 et privée catholique), RAP-UNICEF (reboisement, embellissement de l'école 1), Aide Action, Commune (clôture des écoles 2 et 3, etc.) UJEC, conseil départemental les Bonnes volontés 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit des préscolaires ou maternelles • Déficit de salle de classe dans la case des tout-petits • Absence de locaux pour la CPC • Moniteurs non qualifiés de la CPC • Absence terrain psychomoteur pour les tout-petits et dans certaines écoles, • Insuffisance de matériels de jeux • Faible motivation des femmes de charge de la CTP • Déficit des enseignants au lycée (math, PC, SVT) • Pas de clôture, latrines et abris provisoires à l'école 3 ; • Abris provisoires à l'école 1 • Nombre important d'abris provisoires au lycée (12 abris) • Effectif pléthorique à l'école 1 et au lycée • Absence d'électricité à l'école 2, 3 et garderie • Insuffisance de points d'eau dans certaines écoles (écoles 1 et 2) : BF • Absence de salles informatiques dans les écoles et d'équipements de reprographie et de bibliothèques • Pas de rampes d'accès pour les personnes vivant avec un handicap • Latrines vétustes et dégradées presque dans toutes les écoles élémentaires • Insuffisance des latrines au lycée • Dotation insuffisante en fournitures, matériels didactiques et en table-bancs • Absence de cantines scolaires à l'école 1, 3, lycée et CEM • Cantines scolaires non fonctionnelles (école 2) • Les déperditions scolaires • Absence classe Alphabétisation • Absence de local et d'équipements, matériel didactique pour les écoles arabes et daara
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faibles ressources de la commune ▪ Analphabétisme de certains parents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire une CTP ou 02 écoles maternelles à la Cité Balante et Madina Bouly ▪ Construire 01 salle de classe dans la CTP et un local équipé pour la CPC école 2 ▪ Renforcer les capacités éducatives des moniteurs

- *Problèmes d'état civil, les mariages d'enfants et les grossesses précoces*
- *Faible dynamisme des CAVE, GS et AME*
- Aménager des terrains psychomoteurs pour la petite enfance et les écoles
- Appuyer la motivation des femmes de charge
- Construire (Extension) 04 salles de classe à l'école 2 et y affecter des enseignants
- Construire 03 salles de classe :02 à l'école 1 et 01 à l'école 2
- Construire et équiper 04 salles de classe à l'école 3 et des latrines séparées
- Clôturer et électrifier l'école 3
- Electrifier l'école 2
- Affecter 01 enseignant en maths, 01 en Physiques Chimies et 01 en Sciences Vie de la Terre (SVT) au lycée
- Réhabiliter les latrines vétustes au niveau des écoles
- Mener des activités d'information et de sensibilisation pour le respect d'usage des latrines séparées
- Mettre en place des comités de gestion des latrines
- Construire et équiper 16 salles de classe pour le lycée
- Séparer le CEM du lycée
- Augmenter la dotation en table-bancs, en matériels didactiques et fournitures
- Appuyer la mise en place de cantines scolaires
- Construire et équiper des salles informatiques et bibliothèques dans toutes les écoles
- Construire des rampes dans toutes les structures éducatives
- Mettre en place 06 classes d'alphabétisation multilingues
- Trouver des partenaires pour renforcer la continuité des classes d'alphabétisation
- Renforcer la sensibilisation et la communication sur les grossesses et mariages précoces
- Mener des plaidoyers pour l'inscription des enfants à l'état civil et organiser des audiences foraines
- Recruter un gardien pour chaque école
- Construire et équiper toutes les écoles franco-arabes et daara
- Construire un centre de formation professionnel

5.1.2. La santé et l'action sociale

5.1.2.1. La santé

Le diagnostic de ce secteur a été essentiellement axé sur l'accès aux infrastructures sanitaires, la santé publique et la santé maternelle et infantile.

☞ Les infrastructures sanitaires

L'évaluation de l'accès aux soins de santé exige de faire un rapport entre l'offre de soins et la population. La comparaison des résultats obtenus par rapport aux normes de l'OMS permet de conclure si une population a une bonne couverture sanitaire ou pas. De ce fait, si l'on se réfère aux normes préconisées par l'OMS que sont un centre de santé pour **50.000** habitants et un poste de santé pour **10 000** habitants nous pouvons dire, que le taux d'accès aux soins de santé pour la commune est satisfaisant avec une population totale de **6 557** personnes.

En effet, en termes d'infrastructures sanitaires, la commune de Samine compte un **centre de santé** doté d'une maternité, d'un laboratoire, d'un cabinet dentaire, d'une radioscopie. Cette infrastructure reflète une bonne couverture médicale de la Commune.

Le personnel est composé essentiellement de :

- 01 médecin
- 03 infirmières
- Une assistante infirmière
- 04 sage-femmes
- 01 technicien supérieur
- 05 ASC
- Relais
- 04 Matrones,
- 04 badiènes Gokh

Il faut noter que le personnel communautaire (ASC, relais, matrones et badiène Gokh) a un statut de bénévole ou est pris en charge par le comité de santé ou par la commune d'où les frais de leurs motivations sont souvent très faibles par rapport à leurs activités.

En outre, la Commune profite des soins de l'infirmier de la garnison militaire avec un infirmier formé par l'armée plus un assistant.

Ces infrastructures sanitaires sont équipées de lits et de matériels adéquats pour le traitement des patients et sont alimentées en eau à partir du forage de la commune. Le centre de santé dispose d'un poste électrique et est autonome en matière d'électricité.

Il est également doté de deux **(02) ambulances** qui jouent sur la qualité des prestations surtout par rapport au déplacement interne des malades ou pour assurer les évacuations vers le district sanitaire de Goudomp ou les hôpitaux de Ziguinchor en cas de complication.

☞ La santé publique

Les frais de consultation sont à 1000 F pour les consultations au niveau du médecin et les frais et la nuitée d'hospitalisation sont de 500F pour la consultation au niveau d'un infirmier.

En dehors de l'aspect clinique de la santé, l'aspect sensibilisation n'est pas trop développé alors que les programmes nationaux du ministère de la santé ont un volet communautaire confié à des organisations communautaires de base pour exécuter un paquet d'activités IEC/CSC (Information, éducation, communication) pour un changement social de comportement.

L'irrégularité des campagnes de sensibilisation sur les meilleurs comportements à adopter peut avoir un impact sur le développement des maladies hydriques (diarrhées, parasitoses intestinales) et d'autres maladies (paludisme, infections respiratoires et pulmonaires). D'autant plus que le paludisme occupe le premier rang de motif de consultation avec près de 40% des consultations. Il est suivi du nombre de patients souffrant d'Infections Respiratoires Aiguës (IRA) et des maladies diarrhéiques d'après le médecin chef du centre de Samine. Toutefois avec l'introduction des médicaments anti-diarrhéiques (SPRO), cette maladie est rapidement prise en charge au niveau du centre. En dehors de ces principales affections, les malades hypertendus ou atteints d'ulcères occupent aussi une part importante des consultations.

Certains déchets biomédicaux sont en revanche bien pris en charge avec l'appui du district sanitaire de Goudomp. Le centre est aussi doté d'incinérateurs.

La santé maternelle et infantile

En ce qui concerne la santé maternelle, le pourcentage de femmes enceintes ayant effectué au moins une consultation prénatale (CPN) est de 49% et celui du taux des consultations post-natales (CPON) est de 30%. Ces résultats moyens s'expliquent par une stratégie développée par l'équipe médicale, consistant à donner quatre (04) rendez-vous à la femme après son accouchement.

Le pourcentage d'accouchements assistés par un agent de santé qualifié en revanche est de 80%.

Cependant, des efforts considérables restent à faire pour la prise charge de la santé maternelle et à la santé de l'enfant d'autant plus qu'il n'existe pas de carnets de suivi du planning familial dans le centre.

En effet, la santé de l'enfant fait partie des priorités de la politique de santé du Sénégal. Des campagnes de vaccination sont régulièrement organisées pour lutter contre la poliomyélite, la malnutrition et les autres maladies.

Pour la lutte contre la malnutrition, l'appui des partenaires en l'occurrence le consortium Child Fund – Fodde et World Vision dans ce volet, permet de suivre la nutrition des

enfants. Les activités de suivi promotionnel de la croissance (SPC) des enfants de 0 à 23 mois par des pesées mensuelles, de dépistage de la malnutrition de 06 mois à 59 mois et les causeries liées à la santé infantile et maternelle ont permis de détecter en 2021 :

- **134 enfants** souffrants de malnutrition aiguë modérée (MAM) sur 1888 enfants suivis (847 garçons et 698 filles) et ;
- **62 enfants** souffrants de malnutrition aiguë sévère (MAS) sur ce même nombre suivi. Toutefois, 17 enfants ont été complètement guéris mais 21 enfants ont abandonné le traitement soit presque 40% du nombre total d'enfants souffrants de MAS. Les démonstrations culinaires ainsi que la mise en place d'un grenier ont eu un impact sur les résultats.

Ainsi, le nombre total d'enfants souffrants de la malnutrition dans la Commune de Samine pour l'année 2021 et le début de l'année 2022 (février 2022) est de **196 enfants**.

Lors du diagnostic, il a été démontré que malgré les efforts des partenaires, le volet de la nutrition souffre de plusieurs maux dont la difficulté de mobiliser les principales bénéficiaires, la faible motivation des relais et la faible participation des femmes en produits agricoles et en argent aux activités culinaires. Ainsi, pour mieux prendre en charge la malnutrition des enfants, il a été recommandé d'intégrer le volet nutrition dans le PDC afin qu'il puisse disposer d'un financement dans le budget annuel. Cela permettra d'appuyer la lutte contre la malnutrition effectuée par le Centre de santé et ses partenaires à travers les sensibilisations et la mise à disposition de la farine enrichie.

En outre, le secteur de santé est aussi caractérisé par divers acteurs que sont :

- le conseil municipal qui exerce la compétence
- la population à travers les comités de santé dont l'Assemblée générale est composée de chefs de villages/délégués de quartier, de responsables d'organisation de la société civile, de leader d'opinion, etc.
- les projets et programmes (USAID, Child Fund, UNICEF, DIRECT -AID- SOCIETY, etc.) qui sont des acteurs déterminants du secteur surtout dans le financement, l'appui et l'accompagnement des structures sanitaires et des populations.

Il faut préciser que malgré les efforts fournis par les intervenants dans le secteur, l'offre de service sanitaire de qualité demeure toujours une préoccupation dans la Commune de Samine. En effet, l'absence de crèche, l'insuffisance du plateau technique et médical (lit, matelas, moustiquaires, équipements, ophtalmologie, pédiatrie, etc.), la vétusté des ambulances, la non-fonctionnalité des services de dentiste, ophtalmologie, radioscopie ne fonctionnent par manque de personnel, le mauvais état des voies internes d'accès au centre, l'insuffisance du personnel d'appui communautaire et la faiblesse de leurs motivations sont autant de contraintes qui limitent l'accès à un service sanitaire de qualité.

☞ La couverture maladie universelle (CMU)

La faiblesse du niveau d'accès aux soins de santé dans la Commune de Samine est également à mettre en relation avec le faible niveau de revenu des ménages qui ne parviennent pas à assurer convenablement leurs dépenses sanitaires. Face à cette problématique le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre du plan Sénégal émergent (PSE) et de sa politique d'orientation sociale a lancé depuis septembre 2013, le programme de couverture maladie universelle (CMU) et les bourses familiales pour faciliter l'accès aux services sanitaires pour les populations les plus démunies. Cependant, la mise en œuvre de cette mesure est limitée à Samine à cause du faible niveau d'adhésion des populations à la mutuelle de santé. A cet effet, **196** familles sont inscrites à la CMU et **1610** familles bénéficient de la bourse familiale dans toute la Commune.

La mutuelle de santé existante est en léthargie du fait d'une part des retards et l'absence des subventions de l'Etat de 2017 à 2019 pour les BCF et CEC, ce qui a occasionné un endettement de la mutuelle mais d'autre part les organes dirigeants ne maîtrisent pas suffisamment la mission qui leur est dévolue. En outre, les populations ne sont pas très informées des possibilités qu'offre l'adhésion à une mutuelle de santé en termes de réduction de la facture sanitaire.

5.1.2.2. L'action sociale

Pour ce qui est du secteur de l'action sociale, la Commune de Samine bénéficie de la présence du Service départemental en charge de l'Action sociale qui se trouve à Goudomp et qui est aussi une compétence transférée aux Collectivités Territoriales. Cette structure s'occupe de tout ce qui est vulnérabilité à travers ces différents programmes :

- **PNRBC** : le programme National de Réadaptation à Base Communautaire, qui à travers la carte de l'égalité des chances permet d'enrôler les personnes vivant avec un handicap et leur donne accès aux bourses familiales, à la Carte Maladie Universelle, à l'appareillage et aide technique à la mobilité. La commune de Samine compte 88 personnes vivant avec un handicap et 25 personnes parmi eux disposent de cartes d'égalité des chances ;
- Programme Enfance Déshérité (**PED**) qui vient en appui aux orphelins et femmes à travers le comité départemental de la protection de l'Enfant dans la prise en charge de leurs scolarités, des charges sanitaires et le financement des micro-projets ;
- Le suivi, l'accompagnement et la réinsertion des filles avec grossesses précoces et non désirées. ;
- **PAPA** : Programme d'Appui à la Protection des Aînés (personnes âgées).

Au sortir de cette analyse des résultats du diagnostic, la situation du secteur de la santé dans la commune se présente comme suit :

Potentialités, contraintes et Solutions de la santé

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Centre de santé doté de (maternité, radioscopie, laboratoire, pharmacie) - Existence d'une infirmerie à la garnison militaire à la Cité Balante - Existence de personnel qualifié - Présence de personnel communautaire - Existence de (02) ambulances - Existence d'un comité de gestion - Existence d'une mutuelle de santé - Existence de la carte d'égalité des chances - Existence de la bourse de sécurité sociale (BCF) - Partenaires : Commune, Child fund, UNICEF, DIRECT -AID-SOCIETY 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du plateau médical • Insuffisance du plateau technique (lit : <i>seulement 16 lits disponibles</i>, matelas, moustiquaires, équipements, ophtalmologie, pédiatrie, etc.) • Absence de carnets de suivi du planning familial • Insuffisance du personnel technique • Les services de dentiste, ophtalmologie, radioscopie ne fonctionnent par manque de personnel • Mauvaise construction de la salle de radioscopie • 02 Ambulances vétustes • Absence de corbillards • Insuffisance du personnel communautaire et faible motivation des relais, des ASC, matrones, badiéne Gokh, chauffeurs, gardiens, etc. apparemment • Accès difficile au centre de santé (pistes en mauvais état) • Insuffisance de l'entretien et de la maintenance des locaux, du matériel et de l'équipement • Absence de crèches • Déficit de l'éclairage public • Non-respect des visites prénatales et post-natales • Faible motivation des relais en charge du volet malnutrition • Difficulté pour les femmes de participer (produits agricoles ou argent) aux activités culinaires • Non implication de la commune dans le volet nutrition • Mauvais accueil du personnel de santé vis-à-vis des malades <p>Absence des subventions de l'Etat de 2017 à 2019 pour les BCF et CEC (endettement de la mutuelle de santé)</p>
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse des revenus financiers et insuffisance des moyens des populations (Difficultés pour se soigner) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter le centre de santé ▪ Renforcer le plateau technique (<i>lits, matelas, moustiquaires, brancards</i>) ▪ Relever et renouveler le plateau médical et augmenter la dotation de médicaments ▪ Renforcer le personnel technique ▪ Doter le centre de 02 ambulances neuves médicalisées ▪ Rénover la salle de radioscopie ▪ Augmenter et former le personnel communautaire ▪ Augmenter la motivation des agents communautaires ▪ Réaliser la piste à partir de la RN6 vers le centre (1 km) et vers la morgue ▪ Bitumer ou reprofiler les rues d'accès au centre

- *Augmenter le personnel de technicien de surface, revoir leurs motivations, augmenter les produits d'entretien*
- *Créer et équiper une crèche*
- *Appuyer et impliquer le personnel communautaire dans la sensibilisation sur l'importance des services de la reproduction et des consultations CPN et CPON*
- *Impliquer les hommes et le conseil municipal dans la prise en charge du volet de la malnutrition*
- *Renforcer les sensibilisations au niveau des quartiers pour une meilleure implication de l'ensemble des acteurs dans la lutte contre la malnutrition*
- *Appuyer la motivation des relais communautaires en charge du volet de la nutrition*
- *Appuyer la mise en place d'un centre équipé pour la préparation de la farine enrichie*
- *Appuyer le grenier alimentaire pour la lutte contre la malnutrition*
- *Sensibiliser le personnel sanitaire pour un meilleur accueil des patients*
- *Mettre en place un démembrement du service de l'action sociale dans la commune*
- *Appuyer l'adhésion des populations vulnérables à la mutuelle de santé et à la CMU*
- *Appuyer le reversement des subventions de 2017 à 2019*

5.1.3. Accès à l'eau potable

Les ouvrages hydrauliques contribuent à l'approvisionnement en eau, ressource vitale des populations et des animaux. Malgré, les multiples efforts de l'ASUFOR pour étendre les réseaux d'adduction d'eau, l'approvisionnement régulier en eau potable constitue le principal obstacle auquel une certaine frange de la population de la Commune de Samine fait face. Le déficit en eau potable constitue une entrave au développement d'activités socioéconomiques.

En effet, cet approvisionnement se fait essentiellement à partir des points d'eau alimentés par :

- 40 puits traditionnels fonctionnels sur un total de 56 ;
- 12 puits améliorés et équipés ;
- un seul forage avec un château d'eau fonctionnel sur les deux (02) forages existants.

Ce forage est utilisé par les usagers durant toute l'année pour satisfaire la consommation en eau des populations. Ainsi, cette infrastructure hydraulique alimente 474 ménages disposant de bornes fontaines privées soit 93,3% des ménages ont accès à l'eau potable

☞ Potentialités, contraintes et Solutions de l'hydraulique

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'01 forage fonctionnel - 474 bornes fontaines privées - 02 bornes publiques - 12 puits améliorés - 40 puits traditionnels - Nappe d'eau peu profonde (5 à 15 m) - Existence d'01 forage non fonctionnel - 17 branchements communautaires - 491 abonnés au réseau - Existence d'un piézomètre à l'école 1 (suivi de l'état quantitatif de la nappe d'eau et ses fluctuations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la disponibilité d'eau pour les populations et le bétail (déficit des puits traditionnels et des bornes fontaines privés) • Réseau limité/Couverture réseau AEP insuffisante • Existence de compteurs défectueux • Absence de contrôle des travaux d'installation des branchements dans les ménages (non-respect des normes) • Tarissement et dégradation des puits (Mai-Juin) • Insuffisance des bornes fontaines publiques • Coupure d'eau régulière • Cherté du m³ eau (350F) • Faible débit de la pompe du forage • L'absence d'une bonne stratégie de branchements sociaux et/ou privés • Reconversion de certains anciens puits en dépôt d'ordures
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de moyens de la collectivité territoriale ▪ Avancée de la salinité ▪ Baisse de la pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etendre le réseau d'adduction d'eau dans toute la commune ▪ Construire de 12 puits modernes équipés ▪ Appuyer la mise en place des bornes fontaines privés ▪ Acheter des compteurs de bonne qualité ▪ Contrôler les installations des branchements dans les ménages ▪ Installer des bornes fontaines publiques dans les 06 quartiers (minimum 02 BFP/quartier) ▪ Réduire le prix du m³ d'eau ; ▪ Equiper le forage d'une puissante pompe ▪ Favoriser les branchements sociaux

5.1.4. Assainissement et Cadre de vie

Hormis, le système d'évacuation à ciel ouvert des eaux de pluies de 1,5 km sur la RN6, la Commune ne compte aucun autre système d'assainissement collectif. En effet, il n'existe pas de système interne d'évacuation des eaux usées, encore moins pour les eaux de ruissellement.

Quant au l'assainissement individuel, il est caractérisé par la présence dans les concessions de latrines, de fosses étanches et de fosses septiques. La commune a bénéficié du programme PEPAM et USAID ACCES dans la réalisation des latrines modernes dans les ménages. Ce qui fait que **122** ménages ont pu bénéficier de cet appui mais **108 latrines** sont fonctionnelles actuellement. En outre le diagnostic a révélé la présence de 379 latrines de type traditionnel.

La commune bénéficie, aussi, du lotissement de ces quartiers sauf une bonne partie du quartier de Santassou qui n'est pas encore lotie.

En termes d'habitation, avec la présence des immigrés, des jeunes fonctionnaires, enseignants, commerçants et/ou « bananas » qui s'activent dans le commerce de l'anacarde, les maisons sont de plus en plus construites en dur. En effet, sur les 508 ménages recensés lors du diagnostic, 254 ménages ont des habitations construites en durs, 248 sont construites avec du banco et 06 sont faites en paille.

Par ailleurs, la Commune n'a pas de lieux d'espaces verts, ni d'espace public communautaire. En revanche, elle dispose d'une auberge privée qui se trouve derrière la mairie et a une capacité d'accueil de 10 chambres avec ventilation.

En ce qui concerne, les ordures ménagères, elles sont souvent déposées derrière les demeures, avant d'être enfouies ou incinérés par les populations. En 2017, le projet ACCRA ONG italienne avait initié des actions de gestion des ordures à travers l'appui dans la collecte des ordures par des charrettes.

Quant aux écoles, on note l'insuffisance et la dégradation de latrines existantes et l'absence de dépotoirs de poubelles dans la majeure partie de ces infrastructures scolaires.

Par ailleurs, les déchets biomédicaux sont incinérés au niveau des différentes structures sanitaires et les objets piquants acheminés au niveau du district sanitaire de Goudomp.

Les Centres d'échanges comme les marchés ne disposent pas de latrines adéquates.

En somme, on note une absence d'actions communautaires de salubrité.

Par ailleurs, la commune bénéficie de l'appui du Fonds d'Entretien Routier Autonome, qui se charge du nettoyage des axes routiers et par conséquent des édifices publics (marché, places publiques, etc.) qui se trouvent au niveau de ces axes.

A l'issu du diagnostic participatif, la situation du secteur de l'assainissement et du cadre de vie se décrit comme suit :

☞ Potentialités, contraintes et Solutions du cadre de vie et de l'assainissement

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de latrines modernes - Appui PEPAM et Usaid Accès - Existence d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales à ciel ouvert de 1,5 km sur la RN 6 - 254 ménages construites en dur 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de latrines traditionnelles • Déchets solides encombrants • Réseau d'évacuation des eaux pluviales limité • Problème d'évacuation des eaux usées dans certaines zones • Absence de CETOM et de PAOS • Insuffisance des latrines modernes dans les maisons • Absence de dépotoirs d'ordures • Prolifération des dépôts sauvages
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de pauvreté des ménages élevé ▪ Insuffisance des ressources de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la construction de latrines modernes, de lavoirs et de fosses septiques • Lotir l'autre partie de Santassou • Créer des espaces verts • Etendre le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la gendarmerie à la gare routière (environ 600 m) • Elaborer un plan d'assainissement urbain • Sensibiliser la population sur l'importance de l'assainissement • Créer un centre de collecte et de traitement des déchets ou centre d'incinération • Mettre en place un système de collecte des ordures ménagères par les charrettes ou tricycles • Doter les quartiers de bacs à ordures

5.1.5. Environnement et gestion des ressources naturelles

Au Sénégal, les ressources naturelles (sols, végétation, eau, forêts classées comme les forêts communautaires) sont actuellement touchées par une forte dégradation qui peut être irréversible si rien n'est fait. Ce processus de dégradation combiné aux effets des changements climatiques et anthropiques, est très avancé dans certaines localités.

La Commune de Samine du fait de l'étroitesse de sa superficie (05 Km²), ne dispose pas de grandes forêts, ni d'aires de mis en défens et compte actuellement à son actif les ressources naturelles suivantes :

- ❖ **les terres de cultures (vergers d'anacardes, manguiers et rizières) ;**
- ❖ **un peuplement végétal** assez diversifié que l'on retrouve au niveau du plateau des espaces cultivables, des rizières;
- ❖ **le marigot de Doumassou et des mares** temporaires non aménagées dont la capacité de rétention ne dure maintenant que deux ou quatre mois du fait des changements climatiques, de la baisse de la pluviométrie et de la présence des typhas ;
- ❖ **02 forêts communautaires** pour la jeunesse et les femmes à Samine Santo ;
- ❖ **la plateforme agropole sur 05 hectares** mais qui n'est pas encore mis en œuvre ;
- ❖ **des carrières** de latérite, gravillons dont leur exploitation n'est pas contrôlée ;
- ❖ **-une faune** essentiellement composée de, singes, lièvre, rat palmiste, écureuil, serpent, gros lézard, perdrix, porc épic, etc. mais qui ont tendance à disparaître du fait de la destruction de leur espace d'habitat et de l'assèchement croissant des mares d'eau.

Face à cette situation de dégradation continue et dans le cadre du transfert des compétences, des règles communautaires consensuelles portant sur la gestion des ressources forestières, pédologiques, hydrographiques de la Commune de Samine doivent être édictées. Ceci dans l'objectif de réhabiliter, protéger, créer des richesses et de produire durablement des avantages écologiques, socio-économiques et culturels.

Cette gestion durable est une condition et un enjeu de survie pour les communautés et de nombreuses autres espèces qui partagent le milieu avec elle. Elle est en adéquation avec le douzième et treizième objectif des **ODD : « consommation et production responsables » et « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »**.

Potentialités, contraintes et Solutions sur l'environnement et la GRN

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'emprunt (carrières) - Existence d'un marigot - Existence d'une commission de l'environnement dans le Conseil Municipal - Existence de vergers et de rizières 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de carrières officielles • Carrière d'emprunt proche des habitations à Doumassou • Coupe abusive de grands arbres (caïcédrat, Venn, fromager, néré, baobab) • Commission de l'environnement non fonctionnelle

<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la plateforme agropole - Construction de 05 digues anti-sel avec le PROVALE-CV 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du typha au niveau du marigot • Salinisation de la vallée non aménagée
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des sites de carrières et réaliser une étude d'impact environnementale et sociale • Eliminer la dépression de Doumassou • Renforcer la surveillance des mares et marigot en redynamisant le comité communal de l'eau • Renforcer les capacités de la commission de l'environnement • Aménager des ouvrages et digues de retenue et anti érosifs dans les bas-fonds et les rizières • Désensabler le marigot et procéder à la valorisation du typha

5.1.6. Jeunesse, Sports et Loisirs

La population de la commune est largement jeune. En effet, plus de la moitié (51%) de la population a moins de 22 ans. Ainsi, se pose dès lors, les questions liées à la formation et à l'emploi.

Sur le plan économique, on note un chômage important des jeunes même si le taux n'est pas déterminé de façon précise. Ce chômage important résulte à la fois d'un faible niveau de qualification professionnelle, d'une insuffisance des opportunités d'emplois mais aussi une faible exploration des possibilités économiques offertes.

En sus, leurs préoccupations réelles ne sont pas prises en compte dans les stratégies de développement communal vu qu'ils ne représentent que 10% du nombre total des conseillers (4 sur les 40 membres du conseil municipal). Cette situation est aggravée par le fait que les jeunes de la Commune de Samine n'ont aucun projet de société voire une vision en matière de développement de leur localité.

Par ailleurs, l'insuffisance de structures d'épanouissement et d'infrastructures socioéducatives et sportives des jeunes comme les terrains de sport et foyers, rendent difficile leur situation. En effet, la commune dispose d'un seul **01 terrain** aménagé avec des poteaux et clôturé à Samine Santo, **trois (03) foyers** des jeunes (Samine Santo, Madina Bouly et Samine escale) et **deux (02) salles de jeux** à Doumassou. Le foyer de Samine Santo n'est pas équipé et celui de Samine Escale est vétuste.

Il existe aussi dans la Commune des terrains vagues disséminés dans le reste des autres quartiers et un terrain de basket-ball dans l'enceinte du lycée.

Comme alternative à leur situation, les jeunes se regroupent en associations telles que les associations sportives et culturelles (ASC) pour s'activer surtout dans le sport avec le mouvement des « Navétanes » (football, lutte) organisé par la zone pendant les vacances scolaires. Ainsi, la commune de Samine compte sept (07) ASC réparties entre les 07 quartiers et trois (03) clubs (sport, théâtre et culture).

Ces ASC sont encadrées par la zone et l'ODCAV et ont pu bénéficier de formation sur l'administration des équipes, l'arbitrage et l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, ces ASC mènent souvent des actions sporadiques de reboisement, de sensibilisation à travers les scènes de théâtres et de nettoyage des quartiers.

L'apport du conseil municipal concernant cette jeunesse, se limite uniquement à l'attribution de subvention lors de l'organisation de rencontres Navétanes et autres activités et non à une réelle politique d'encadrement, de promotion pour venir à bout de leur situation de sous-emploi.

Dans ce contexte de désœuvrement et de chômage, l'exode rural semble être la seule stratégie de survie pour la majeure partie des jeunes. Il pousse ces derniers vers Touba et les grands centres urbains (Dakar, Ziguinchor, Mbour, etc.) à la recherche d'un emploi rémunéré.

Potentialités, contraintes et Solutions de la jeunesse

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'organisations communautaires de jeunes tels que la zone (ODCAV), 07 ASC et de 03 clubs (sport, théâtre et culture) - Existence de calendrier d'activités sportives durant les vacances - Existence d'un terrain de football communautaire - Existence d'un terrain de basket au lycée - Disponibilité d'une population juvénile (75% de la population) ; - Existence de 03 foyers de jeunes (à samine santo, Madina bouly et samine escale - Proximité du chef-lieu de département à 31 Km 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé • Faible taux de formalisation des associations • Absence de terrains aménagés et Manque d'équipements sportifs • Foyers des jeunes non équipés • Absence de centre de formation professionnelle pour les jeunes filles ; • Manque de formation professionnelle • Absence de centre socio culturel et multimédia • Exode rural • Insuffisance des infrastructures sportives ; • Absence de projets innovants pour la jeunesse et de partenaires techniques et financiers • Accès difficile aux financements

- Proximité des services techniques départementaux	
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Manque de formation</i> ▪ <i>Manque d'appui institutionnel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager et Equiper des terrains de football/ou aires de jeux • -Construire et équiper un stade omnisport • Appuyer la formalisation des ASC informelles • Equiper le foyer des jeunes de Samine Santo et le terrain de football • Construire et équiper un centre de formation professionnelle pour les jeunes filles (couture, coiffure, restauration) • Construire un centre socio-culturel et multimédia (espace disponible à Samine Santo) • Aménager des aires de jeux équipés pour les jeunes filles ; • Appuyer le Financement des projets/jeunes • Former les jeunes dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la microfinance et les métiers artisanaux • Créer des fermes agricoles, d'Élevage et de maraichage • Créer des Unités de transformation • Créer des classes d'alphabétisation

5.1.7. Femmes et Entrepreneuriat féminin

Représentant 48% de la population communale, les femmes sont devenues de véritables actrices incontournables de développement. Elles s'activent dans pratiquement tous les secteurs économiques (le commerce, l'agriculture, l'élevage, la transformation des produits agricoles et forestiers, etc.).

Dans la Commune, leur dynamisme communautaire se manifeste à travers les groupements de promotion féminine au nombre de **22 GPF** et autres organisations dont **15 groupements** ont déjà leurs statuts juridiques et qui bénéficient de financement pour mener des activités génératrices de revenus.

Cependant, elles souffrent de déficit de moyens techniques pour mener convenablement leurs activités et leur niveau d'accès aux ressources foncières et aux instances de décisions est relativement faible dans la commune de Samine.

Cette situation est accentuée par l'importance volume de travail très important consacré aux travaux domestiques. En effet, toute l'année, la gent féminine s'adonne aux travaux domestiques et communautaires. Quant aux premiers qui se font manuellement, ils se signalent par leur pénibilité du fait de l'insuffisance de matériels d'allègement des travaux. Comme équipements, elles gèrent, **01 motoculteur** et quatre (04) moulins.

☞ Accès aux instances de décision

Les femmes ont un niveau modéré d'accès aux instances de décisions. En effet, en ce qui concerne le conseil municipal, elles représentent **18** conseillères sur les **40** conseillers que compte la commune soit **45%** des membres du conseil municipal malgré le poids socio- culturel de la localité. Cette situation s'explique par l'application de la loi sur la parité même si des efforts restent encore à faire pour atteindre les objectifs de cette parité (50%). Cependant, au niveau des villages l'accès aux décisions constitue toujours un défi à relever. La décision revient toujours aux hommes.

☞ Accès aux ressources

Les terres de la Commune de Samine sont essentiellement détenues par les hommes. Selon des croyances socioculturelles, les femmes n'héritent pas des terres. Par conséquent, pour pratiquer des activités agricoles, elles sont contraintes dès fois de louer des terres dans un contexte où les ressources financières se font rares.

À propos de la gestion de ressources financières, les femmes se signalent de plus en plus à travers les différentes organisations. Il s'agit des fruits de leurs tontines ou encore les crédits alloués par les organismes financiers décentralisés (CMS, URMECS, PAMECAS, etc.) ou les AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) servant à financer certaines activités telles que les cultures vivrières sous pluie, le petit commerce, l'embouche ou la transformation.

☞ Accès aux services sociaux de base

Les difficultés d'accès aux services sociaux de base contribuent à accentuer les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans la Commune de Samine. En effet, en ce concerne l'équipement d'allègement des travaux aux femmes, la commune compte **01 motoculteur** et quatre (04) moulins dont 02 pour le riz et 02 pour le mil.

Par rapport à l'accès à l'eau potable, certaines femmes qui disposent de branchements privés du forage n'ont pas de problème d'accès à l'eau potable. Cependant, ces branchements et les bornes fontaines publiques ne sont

accessibles qu'à une partie des femmes. La plupart utilise l'eau des puits non équipés où le puisage est difficile pour les travaux domestiques.

Sur le plan sanitaire, la présence d'un centre de santé avec une maternité permet une couverture sanitaire assez bonne aux femmes. Cependant, certaines femmes dépourvues de ressources financières, demeurent confrontées à un problème d'accès aux soins de santé.

☞ **Accès aux services d'appui à la production**

Pour certaines activités domestiques (la cuisson, la transformation des produits agricoles, etc.) et économiques (transformation, couture, coiffure, etc.), les femmes ont un besoin aux services énergétiques qui restent insatisfaits. L'accès aux sources énergétiques implique un certain niveau de revenu. Avec la dégradation du couvert végétal et la cherté du charbon de bois, les femmes éprouvent de plus en plus des difficultés pour assurer la cuisson. L'utilisation faible des foyers améliorés accentuent ces difficultés. Lors des enquêtes, 175 foyers améliorés ont été recensés dans la Commune. Hormis cela, rare sont les ménages qui utilisent des bombonnes de gaz.

Les résultats du diagnostic participatif ont fait ressortir les contraintes majeures dont souffrent les femmes dans la commune et les perspectives de solutions :

☞ **Potentialités, contraintes et Solutions des femmes**

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de 22 GPF dont 15 formalisés - Bonne dynamique organisationnelle des femmes - Prise en compte des femmes dans le conseil municipal avec un niveau de responsabilisation des femmes dans les différentes commissions - Existence de Secteurs économiques générateurs de revenus ; - Existence de motoculteur (01 à Medina Bouly) pour les femmes - Disponibilité de la vallée (riziculture) - Formation en transformation de produits locaux - Existence de 04 moulins : 02 pour Riz et 02 pour le Mil 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de matériels agricoles et d'équipements d'allègement des travaux des femmes • Accès difficile à la terre • Absence de foyer des femmes • Conditions difficiles d'accès au crédit (taux d'intérêt élevé) • Nonaccès au remboursement des cautions de garantie de crédit • 07 groupements non formelles • Insuffisance de formation en technique de maraichage, transformation, gestion financière, formalisation • Absence de périmètres maraichers • Absence d'unité de conservation et de transformation • Salinisation de la vallée et ensablement des parcelles rizicoles • Attaques des insectes et parasites

<ul style="list-style-type: none"> - Existence de maraichage de case - Existence de partenaires financiers (crédit mutuel, PAMECAS, DER, FOND-PAIS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de commercialisation des produits maraichers (problème de transport, marchés, clients, etc.) • Poids de la charge familiale
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'analphabétisme élevé ▪ Difficulté d'accès aux ressources foncières ▪ Pas d'appui institutionnel ▪ Accès difficile aux conditions de financements et difficultés de remboursement des prêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les femmes de 01 tracteur, 02 motoculteurs, 02 moulins, 02 batteuses combinées, 02 décortiqueuses • Faciliter l'accès à la terre aux femmes • Construire un foyer des femmes • Faciliter les conditions d'accès au crédit et réduire les taux d'intérêt de 10% à 6% • Appuyer la formation des femmes • Appuyer la formalisation de 07 groupements • Création d'une fédération des GIE pour soutenir et appuyer les femmes • Achat d'une pompe 14 pour desservir correctement la population en eau potable • Construction de 06 digues anti-sel (vallée Sanou Sénégal – Toubacouta) • Construire une unité de transformation, de conditionnement et de conservation des produits locaux

5.2. Profil économique

5.2.1. Les Secteurs Productifs

5.2.1.1. L'agriculture

L'agriculture constitue la principale activité économique dans la commune de Samine. Elle joue un rôle prépondérant et occupe plus de 95% de la population active et près de 90% des terres cultivables. De type extensif, l'agriculture se pratique de manière traditionnelle et est fortement tributaire de la pluviométrie qui est assez abondante dans cette zone (en moyenne plus de 1 000 mm/an). Les résultats du diagnostic ont montré une forte production de riz, maïs, fonio, arachide, mil, niébé, sésame, etc.

Toutefois, le secteur agricole fait face à certaines difficultés relatives à la salinisation des terres rizicoles, à l'ensablement et aux difficultés d'accès aux intrants et matériels agricoles modernes, etc.

Facteurs de production

Pour produire, les agriculteurs qui disposent déjà de terres cultivables le plus souvent à travers un héritage patrilinéaire, ont besoin d'appui institutionnel avec la mise en place des intrants à savoir les semences et les engrais. Par conséquent, la commune de Samine bénéficie annuellement d'un stock d'intrants subventionné pour faciliter les coûts d'acquisition aux producteurs (Cf. tableau ci-contre).

Selon les spéculations vivrières, le riz concentre près de 50% des

surfaces emblavées contre 25% pour le mil et 25% pour le sorgho, le niébé et maïs.

Les prix de cession du riz PNAR selon les variétés et les niveaux de production varie de 50 F pour les variétés BG et WARR à 75 F pour le Nerica S44. L'arachide est subventionnée à hauteur de 47% au plus et les semences divers (sorgho, maïs, niébé, sésame, manioc, fonio, pastèque) sont subventionnés entre 55% à 76, 92 F pour le manioc (15F la bouture).

Tableau 6: Tableau des intrants subventionnés vendus dans la commune de Samine Campagne 2020 – 2021

Nature de l'intrant	Vendu	Non vendu	Total livré
ENGRAIS			
15-15-15	11T	00	11T
6-20-10	10T	00	10T
Urée	20T	08T	20T
SEMENCES			
Riz BG-90-2 R2	30T	00	30T
Riz WARR77 R1	05T	00	05T
Riz Nerica S44 R1	05T		05T
Arachide	20T	00	20T
Niébé	02T	00	02T
Maïs local certifié	01T	00	01T
Sorgho	02T	00	02T

Source : Rapport hebdomadaire SDDR Goudomp 2021

☞ Le matériel agricole

Le matériel agricole est insuffisant et vétuste. En effet, l'agriculture est de type extensif et traditionnel. Le matériel est constitué pour la plupart de houes et de semoirs associés aux charrettes dont la traction est assurée par les ânes et bœufs. Pour la campagne agricole de 2020 – 2021, ce type de matériel n'a pas été distribué.

Par ailleurs, la Commune ne dispose pas de matériels agricoles de labour modernes tels que les tracteurs mais elle compte deux (02) motoculteurs dont un (01) pour les femmes à Médina Bouly, une (01) décortiqueuse et une (01) motofaucheuse.

En revanche, elle dispose de cinq (05) moulins dont quatre (04) fonctionnels et de deux (02) magasins de stockage pour les semences et engrais

☞ Production

Le secteur agricole est généralement composé d'hommes et de femmes. Les hommes étant largement présents dans spéculations traditionnelles et fortement commerciales (arachide, mil maïs, sorgho) et les femmes dans la culture du riz et le maraîchage des spéculations souvent orientées vers la consommation des ménages. Toutefois, la vente de certains produits telles que la patate, la tomate, le piment, etc. leur permettent d'avoir quelques revenus qui leur permettent davantage de prendre soin de leurs familles et leur système de crédit revolving.

Les résultats du diagnostic participatif laissent apparaître que le **riz et le maïs** constituent les principales cultures vivrières au niveau de la Commune. **L'arachide et la patate douce** constituent les principales cultures de rente. Cependant, d'autres spéculations y sont produites notamment **le mil, le fonio, la pastèque, le niébé, le sorgho, le sésame, etc.** Elles font généralement l'objet de cultures d'appoint et sont de ce fait d'un apport non négligeable dans la compensation des déficits vivriers ou monétaires occasionnés par la baisse des rendements au niveau de l'arachide et du mil.

Cependant, les données des quantités de production disponibles au service départemental de l'agriculture sont des données départementales globales, il n'existe pas de données statistiques spécifiques des productions de la commune.

L'**arboriculture** au niveau de la localité joue un rôle important surtout avec l'exploitation de la culture des mangues et de l'anacarde. En effet, la filière mangue et anacarde sont très présentes dans la Commune avec respectivement une superficie exploitée de 100ha pour les manguiers et 50ha pour les anacardiens (*Cf. document sur la collecte de données pour harmonisation/commune de Samine*). En outre, les partenaires comme l'IRD et l'USDA ont beaucoup contribué dans la promotion et le développement de la filière anacarde. Il y'a également d'autres produits tels les autres agrumes (01 ha). Il est plus remarquable dans la zone de Samine Santo qui a une disponibilité foncière. Toutefois, il faut noter que le développement de cette arboriculture est freiné par la superficie limitée

de la Commune. En effet, les populations sont confrontées à des problèmes fonciers notamment pour l'extension de leurs champs.

En ce qui concerne le maraichage, il est pratiqué essentiellement par les femmes et certains jeunes. Il existe ainsi que de nombreuses petites exploitations individuelles, le plus souvent pratiquées autour des concessions. Les principales spéculations sont le gombo, l'aubergine, le chou, le piment, la tomate, le poivron, etc.

En outre, la Commune a été choisie pour accueillir la plateforme de l'agropole du département de Goudomp. A cet effet, 05 hectares dans le quartier de Samine Santo, ont été attribués à cette plateforme qui sera un point de collecte, de conservation et le conditionnement pour une meilleure commercialisation des produits arboricoles destinés à la transformation au niveau de l'agropole Sud.

☞ La commercialisation

Elle est facilitée par la migration pendulaire vers les marchés hebdomadaires/ « loumas » environnant dans les communes de Tanaff, Goudomp, Sédhiou et la région de Ziguinchor pour la commercialisation des produits agricoles bruts ou transformés, les produits arboricoles (anacarde, mangues, agrumes) et pastoraux.

☞ Partenaires

Les structures de l'Etat et la présence de quelques projets et programmes appuient le développement du secteur. D'ailleurs différents acteurs interviennent dans la commune pour accompagner les organisations de producteurs. Les principaux sont : PAPSEN, SODAGRI, SEDAB, FADECBA, MEDA, IRM, PROVAL CV avec l'aménagement de la vallée, etc.

Il ressort de ce diagnostic une certaine précarité de l'économie locale liée à plusieurs facteurs à la fois climatiques et socio-économiques.

☞ Potentialités, contraintes et Solutions du secteur agricole

Potentialités	Contraintes
- Disponibilité des terres cultivables	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de matériels de labour, de récolte et post récolte (tracteur, motoculteur, moissonneuse, décortiqueuse, batteuse, etc.) • Problème de maîtrise de l'eau • Salinisation, acidification, ferruginosité et ensablement de terres rizicoles • Insuffisance d'intrants et de matériels agricoles • Sol pauvre et lessivé • Insuffisance des terres cultivables (commune limité et fermé sur 05km²) ;
- Existence d'eau pluviale assez bonne	
- Existence de matériels agricoles modernes (motoculteur, décortiqueuse, motofaucheuse)	
- Existence d'acteurs	
- Existence 01 périmètre maraicher	
- Exploitation de l'anacarde et des fruits (mangues et agrumes)	

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Disponibilité d'intrants subventionnés par l'Etat</i> - <i>La diversification des cultures</i> - <i>Disponibilité de rizières</i> - <i>Existence de forage</i> - <i>Outils d'agriculture traditionnels</i> - <i>Existence de main d'œuvre</i> - <i>Existence de zones marchandes ;</i> - <i>Existence de partenaires techniques et financiers ;</i> - <i>Mise en place des OP ;</i> - <i>Existence de plusieurs pistes de production ;</i> - <i>Existence de l'intercommunalité</i> - <i>Existence de la plateforme départementale agropole</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cherté de la délimitation des parcelles agricoles (50 000F/ha) • Matériels agricoles traditionnels rudimentaires et vétustes/absence d'un fournisseur de matériel agricole • Culture abusive de l'anacardier • Insuffisance de magasins de stockage • Absence d'encadrement technique (déficit de l'intervention des techniciens agricoles) • Insuffisance des aménagements hydroagricoles au niveau des vallées et des blocs maraichers existants • Insuffisance de la dotation des intrants et retard dans la distribution • Déficit de formation des maraichers et producteurs • Absence d'unités de transformation et de conservation des produits maraichers • Difficulté commercialisation des produits agricoles • Exode rural/ Cherté de la main d'œuvre • Absence de structure de financement comme le crédit agricole (ex CNCAS) • Divagation des animaux / conflits entre agriculteurs et éleveurs • Production insuffisante de l'eau du forage
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Irrégularité de la pluie</i> • <i>Manque d'organisation des acteurs du secteur</i> • <i>Avancée de la salinité</i> • <i>Non-délimitation des zones de pâturages</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des digues et des ouvrages anti-sel (vallée Sanou Sénégal - Toubacouta) • Procéder au remembrement de la vallée • Appuyer le renouvellement du parc de matériel agricole • Former et encadrer les agriculteurs sur les nouvelles techniques agricoles • Reboiser les alentours des rizières • Organiser les producteurs en GIE et coopératives • Créer et équiper des périmètres maraichers et des fermes agricoles • Appuyer la diversification des cultures arboricoles • Promouvoir le micro-jardinage et soutenir le développement du maraichage • Construire et équiper une infrastructure de conservation et de transformation des produits agricoles. • Construire 03 magasins de stockage • Délimiter et matérialiser les parcours de bétail • Instaurer des cadres de concertation permanente entre agriculteurs et éleveurs

- Appuyer les producteurs à accéder aux financements
- Equiper l'autre forage de la Commune

5.2.1.2. L'élevage

L'élevage constitue la deuxième activité dans la Commune après l'agriculture. Il est de type extensif et intensif. Il résulte que l'élevage a un impact croissant sur l'économie locale du fait de leur importance (nombre et variété du bétail) et qu'il joue un rôle important dans l'amélioration des revenus financiers. Cette activité est un moyen sûr de thésaurisation.

En effet, l'analyse de la composition du cheptel dans le tableau ci-dessous montre qu'outre la volaille, les petits ruminants (ovins, caprins, porcins) sont plus importants dans la localité. Cependant, cet élevage est caractérisé par les cas de vol transfrontaliers récurrents qui se font souvent à bras armé malgré l'existence d'un comité transfrontalier contre le vol de bétail. Cette situation explique l'effectif faible des bovins, estimé à 80 têtes sur toute l'étendue du territoire communal.

Dans ce système, les hommes et les femmes de tous âges participent à la production animale. En général, les hommes possèdent et gèrent les grands animaux, comme les bovins et les ovins, tandis que les femmes s'occupent généralement des volailles, des petits ruminants et des porcins.

Par ailleurs, les producteurs utilisent les animaux pour les travaux champêtres, la fumure organique pour la fertilisation des parcelles cultivables et les sous-produits de l'élevage comme le lait, viande, etc., sont utilisés pour l'alimentation et constituent souvent les sources de revenus de leurs propriétaires.

En outre, la pratique de l'élevage dans la Commune bénéficie de plusieurs facteurs naturels comme le tapis herbacé, la disponibilité de l'eau (mares et marigot) et les résidus de récoltes (paille de riz, tiges de mil et de maïs, paille d'arachide).

Tableau 7: Composition du cheptel de la commune de Samine

Espèces	Cité Balante	Madina Bouli	Samine Santo	Santassou	Doumassou / Bafoulabeing	Total commune
BOVINS	2	32	30	16	0	80
CAPRINS	41	190	84	66	18	399
ASINS	6	21	3	11	16	57
OVINS	58	220	89	23	50	440
EQUINS	0	0	0	0	0	0
PORCINS	168	170	189	15	0	542
VOLAILLES	553	1400	489	742	180	3 364

Source : Enquêtes PDC Commune Samine janvier 2022

☞ Santé animale

La santé animale au niveau de la commune est très précaire. Elle est surtout caractérisée par l'insuffisance de la prophylaxie, malgré la présence d'un agent vétérinaire dans la Commune. Les principales pathologies identifiées dans la commune sont les suivantes :

- la maladie de new castel de la volaille
- la pasteurellose
- le charbon symptomatique
- la dermatose modulaire
- la trypanosomiase
- le parasitisme
- la fièvre aphteuse ;
- etc.

☞ La production animale

Les sous-produits de l'élevage concernent entre autres :

- **la viande**: la Commune est marquée par l'absence d'abattoir. Cependant, il existe une aire d'abattage non contrôlée et des problèmes de conservation et commercialisation de la viande ont été soulevés par les acteurs lors du diagnostic participatif.
- **la production laitière** : à cause des vols récurrents, l'effectif des bovins est très faible dans la Commune (80 têtes). Ce qui fait que cette production n'est pas très importante dans la commune.

Par ailleurs, la Commune de Samine se distingue par l'insuffisance des infrastructures communautaires d'élevage (02 magasins de stockage,) voire une absence totale des infrastructures d'abreuvement et de prévention du bétail.

Malgré ce potentiel relativement intéressant, la pratique de l'élevage reste encore très traditionnelle et nécessite une valorisation optimale pour devenir un élevage de rente.

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none">- Existence de zones de pâturage ;- Diversité du cheptel ;- Existence de 02 magasins de stockage- Présence herbe pendant l'hivernage- Présence de l'agent vétérinaire ;- Existence d'un comité transfrontalier contre le vol de bétail- Existence d'un dépôt de médicaments vétérinaires	<ul style="list-style-type: none">• Vol de bétails récurrent• Présence des maladies (peste)• Insuffisance de forage• Absence de puits pastoraux et d'abreuvoirs (02 abreuvoirs non fonctionnels)• Absence de zones de pâturages• Absence de couloirs de bétail matérialisés• Manque d'organisation des éleveurs• Feux de brousses réguliers• Absence de pharmacies vétérinaires et de parc à vaccination

Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Insécurité</i> ▪ <i>Déficit d'information sur les opportunités</i> ▪ <i>Surcharge des espaces disponibles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de fourrière et d'abattoir • Cherté des frais de traitement du bétail (200f/chèvre ou mouton, 500f/tête de vache) • Absence de vaccins spécifiques pour les porcs • Divagation des animaux/Conflits entre agriculteurs et éleveurs • Faible développement de l'embouche (bovine, ovine et porcine) et de l'aviculture • Accès difficile à l'alimentation industriel du bétail • Faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place de comité d'alerte et de veille • Appuyer la formation et motivation des relais vétérinaires • Appuyer l'identification des animaux • Construire 02 puits pastoraux et 02 abreuvoirs a Samine Santo • Créer un parc à vaccination à Samine Santo et une fourrière • Encourager et sensibiliser sur l'importance des campagnes de prévention et de vaccination du bétail • Appuyer la mise en place d'une pharmacie vétérinaire • Délimiter, délibérer et matérialiser des Parcours de bétail • Créer Pares-feux verts et nus • Organiser les acteurs de l'élevage • Redynamiser la Maison des Eleveurs (MDE) • Former les éleveurs sur les techniques d'élevage et les techniques de production de fourrage et • Faciliter aux éleveurs l'accès aux crédit (FONSTAB, DER, etc.) • Faciliter aux éleveurs l'accès aux aliments de bétail de qualité

5.2.1.3. Commerce

Le commerce occupe une place importante dans l'économie de la Commune de Samine. Il est surtout influencé par la position géographique de la commune qui joue un rôle très important dans le commerce intra – communautaires pour faciliter l'écoulement des productions agricoles, arboricoles et forestières provenant essentiellement des communes environnantes et de la Guinée Bissau et de réapprovisionnement des boutiques des quartiers.

A l'échelle du territoire communal, les infrastructures marchandes et commerciales dans la Commune sont constituées de **01 marché central** permanent fonctionnel avec des cantines, localisé au niveau de la zone de Doumassou Bafoulabeing, de **02 boutiques grossistes**, **08 boutiques demi-grossistes**, **08 boutiques alimentations générales** et de **39 boutiques** détaillants qui contribuent de manière significative à l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires et autres produits de premières nécessités et dont la plupart sont tenues par des autochtones wolofs et peuls.

A cela s'ajoute l'existence d'un marché hebdomadaire ou louma non équipé situé également dans la zone de Doumassou Bafoulabeing. Ce marché fait partie de l'un des plus importants de l'arrondissement et constitue un grand centre d'échanges pour la commercialisation des produits agricoles bruts ou transformés et pastoraux provenant des différents villages intra et extra communautaire (Guinée-Bissau).

Ces infrastructures marchandes permettent à la collectivité territoriale de générer des recettes fiscales. Cependant, les prévisions de recettes escomptées ne sont toujours pas atteintes à cause de la défaillance notée au niveau des collecteurs.

Le secteur du commerce au niveau de la commune de Samine est influencé par la présence importante des produits forestiers non ligneux (PFNL) et arboricoles qui jouent un rôle prépondérant dans les échanges commerciaux avec l'extérieur. A cela il faut ajouter l'existence de :

- 01 station d'essence
- 03 dépôts de gaz
- 05 quincailleries
- 02 dépôts pharmacies
- Etc.

Cependant, il faut souligner que la Commune de Samine est dépourvue de services financiers de proximité. Toutefois, la présence de la RN 6 favorise la connexion de la localité à des centres d'affaires et également à des marchés hebdomadaires plus importants des communes voisines (Diatacounda, Goudomp, Tanaff, etc.).

En outre, l'économie marchande est confrontée à beaucoup de contraintes dont les plus saillant s'articulent autour de l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements, le mauvais état des pistes entre les communes où les échanges marchandes se font, le caractère informel du secteur, le manque d'organisation fédératrice des commerçants, l'absence d'institutions financière au niveau local, etc.

☞ **Potentialités, contraintes et Solutions du secteur commerce**

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de marchés permanents avec cantines - Existence de marché hebdomadaire avec souks - Existence de boutiques grossistes, demi-grossistes et détaillant - Présence de la RN 6 - Existence d'une station d'essence - Diversité des produits vendus (produits agricoles, arboricoles, PFNL, pastoraux) - Existence de l'agropole 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de cantines au niveau du marché permanent • Etroitesse du marché permanent • Les conditions difficiles d'accès au crédit et faible capacité de gestion du crédit • Absence d'organisation fédératrice des acteurs • Manque d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles et arboricoles surtout pour les mangues • Insuffisance de la formation des acteurs • Faible esprit d'entrepreneuriat des femmes et des jeunes
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'intérêt élevé des structures financiers et Problème de garantie ▪ Présence des maladies et épidémies du bétail ▪ Manque de Reconnaissance juridique des Organisations de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un marché permanent avec souks a Samine Santo • Équiper (souks) le marché hebdomadaire • Améliorer l'environnement du marché permanent (toilettes et lieux de changes) • Doter la commune d'unités de transformation et de conservation de produits locaux (01 unité) à HLM Tigo • Appuyer les organisations des commerçants à se professionnaliser et à fédérer tous les acteurs • Faciliter l'implantation des services financiers décentralisés (SFD) dans le territoire communal • Réhabiliter les pistes intercommunautaires en direction de la frontière : <ul style="list-style-type: none"> - Samine-Faradianto (4km) - Samine-Toubacouta – Boucaour (7km maximum) - Samine – Madina - Sanou (9 km)

5.2.1.4. L'artisanat

Le secteur de l'artisanat dans la Commune de Samine est surtout caractérisé par l'artisanat dit de prestations de services ayant trait au bricolage. Il est pratiqué par une minorité de la population et regroupe une bonne partie des différents corps de métiers.

Certains sont fédérés à travers leurs organisations locales à l'antenne régionale de la chambre des métiers de Sédhiou. Cependant, la majorité de ces acteurs évoluent dans l'informel. Ces derniers constituent des potentialités susceptibles d'impulser l'essor du développement des autres secteurs d'activités économiques.

En effet, les résultats du diagnostic participatif du secteur de l'artisanat laissent apparaître une diversité de corps de métiers au niveau de la localité. Il s'agit de :

- ❖ **32 ateliers de couture et confection**
- ❖ **12 salons de coiffure**
- ❖ **10 ateliers de menuiserie métallique**
- ❖ **09 ateliers de menuiserie bois**
- ❖ **08 garages mécaniques**
- ❖ **19 restaurants**
- ❖ **07 boulangerie traditionnelles et 01 boulangerie moderne**
- ❖ **Etc.**

Outre cela, il a été constaté que d'autres activités sont exercées dans la commune parmi lesquelles : la maçonnerie, les puisatiers, la peinture, la cordonnerie, les réparateurs de radio et télé, etc.

La maçonnerie est souvent exercée par des tâcherons à la recherche de palliatif au sous-emploi en contre saison. La forge, est en revanche l'apanage des familles traditionnellement et exclusivement réputées dans ce corps de métier, ce qui explique leur faible nombre (02 ateliers). Toutefois, eu égard au contexte socio-économique, il convient de signaler que les forgerons se convertissent dans la fabrication des matériels agricoles ou d'élevage.

☞ Potentialités, contraintes et Solutions du secteur de l'artisanat

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des corps de métiers - Existence de la matière première - Existence de la demande - Existence Partenaires : chambre des métiers de Sédhiou, la Commune - Existence de corps de métiers bien organisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation anarchique des ateliers • Insuffisance des moyens et d'équipements (la plupart des artisans utilisent que du petit matériel) • L'accès difficile aux financements et au crédit • Le faible niveau organisationnel des artisans • Déficit de formation des artisans • La faible couverture des besoins en énergie • Le caractère informel des activités d'artisanat • La méconnaissance de l'environnement institutionnel du secteur • Cherté et rareté des matières premières
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisante promotion des produits locaux ▪ Insuffisance information /sensibilisation sur les opportunités des artisans 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les organisations existantes • Faciliter aux artisans l'accès au crédit et aux fonds d'appui à l'artisanat • Encourager les autres corps à adhérer à la fédération communale des artisans de Samine • Etendre le réseau électrique et téléphonique • Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans pour une professionnalisation du secteur • Impliquer le conseil municipal dans ce secteur en facilitant des concertations périodiques avec les artisans • Développer le partenariat avec des projets et programmes qui interviennent dans le secteur • Construire et équiper un centre de formation professionnelle au niveau de la commune • Faciliter aux acteurs l'accès aux matières premières

5.2.2. Secteurs d'appui à la production

5.2.2.1. L'énergie

Secteur transversal et vital, les résultats du diagnostic participatif ont montré que la Commune de Samine utilise le réseau électrique de la SENELEC mais que cet accès à l'énergie est inégalement réparti sur le territoire communal. En effet, le quartier de Samine Santo n'est pas encore raccordé à ce réseau.

Ainsi, 176 ménages sont connectés à ce réseau électrique dont 90 abonnements aux deux quartiers Doumassou et Bafoulabeing, 63 abonnements dans le quartier de Santassou, 13 au quartier de Médina Bouly et 10 à la cité Balante.

Cependant, la distribution du courant électrique est souvent perturbée par des coupures fréquentes ou des baisses de tension. Ceci est du fait que la commune est alimentée à partir d'une seule ligne de tension.

Toutefois, pour pallier cette faible desserte, 30 ménages qui en ont les moyens disposent de panneaux solaires. Néanmoins, l'entretien de ces matériels posent un problème aux bénéficiaires d'autant plus qu'il n'existe pas de technicien habilité à faire ce type de travail dans la commune.

L'éclairage public est quasi déficitaire dans la commune voire inexistante.

En outre, tous les quartiers utilisent les autres sources d'énergie telles que le gaz, le bois de chauffe, le charbon, le pétrole, bougie et énergie solaire notamment à Samine Santo. Cette situation constitue un handicap pour les femmes principales utilisatrices de l'énergie surtout dans un contexte de rareté du bois de chauffe. Pour pallier cette situation, elles utilisent de plus en plus les foyers améliorés qui consomment moins d'énergie, 175 foyers ont été dénombrés dans la commune.

Il en est de même dans l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Face aux différentes contraintes des services énergétiques et compte tenu de l'apport de l'énergie dans l'économie locale, les populations en concert avec le conseil municipal ont identifié de mesures stratégiques afin d'améliorer les services de ce secteur :

☞ Potentialités, contraintes et Solutions du secteur de l'énergie

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du réseau électrique ; - Existence de panneaux solaires privés - Existence de 176 ménages abonnés à la SENELEC ; - Existence de 18 ménages ; disposant de panneaux solaires ; - Existence de 175 ménages disposant de foyers améliorés fonctionnels - 641 ménages disposent de téléphones mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau électrique limité • Insuffisance des branchements domiciliaires • Insuffisance des lampadaires • Absence éclairage au niveau du marché Louma, • Insuffisances des panneaux Solaires • Branchements non réglementaires dans certaines concessions • Absence de partenaires dans le cadre des foyers améliorés • Raréfaction du bois de chauffe • Cherté du charbon de bois • Absence dépôt de gaz • Absence éclairage au niveau des cimetières
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de moyens de la collectivité territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le réseau électrique dans tous les quartiers (RN6 – Cimetière jusqu'à l'école 3 sur 2km. RN6 en passant par le cimetière jusqu'au pont Sathioum sur 2km, Bafoulabeing) • Alimenter le quartier de Samine Santo et Cité Balante • Electrifier les infrastructures communautaires (marché hebdomadaire, le cimetière, écoles) • Appuyer les branchements à partir des poteaux • Installer des lampadaires solaires dans des quartiers • Appuyer l'accessibilité aux panneaux solaires • Sensibiliser la population sur les effets des branchements non réglementaires • Chercher des partenaires et former les artisans pour la confection des foyers améliorés

5.2.2.2. Transport et communication

Le transport dans la Commune de Samine est surtout marqué par le transport intra-communautaire et celui d'extra-communautaire qui facilitent les liaisons entre les différents quartiers de la localité, mais également entre la collectivité territoriale et les autres localités environnantes. Cependant, le développement de ce secteur dépend de l'existence d'un réseau routier adéquat et des infrastructures routières. Mais ces éléments font défaut dans la commune de Samine.

En effet, le réseau routier est constitué par 10Km de routes non revêtues reliant les quartiers et la route bitumée de la RN6 qui traverse la Commune dans le sens Est-Ouest sur 02 km. Cette route réalisée par le MCA joue un rôle non négligeable dans le transport des personnes et des biens (produits agricoles, arboricoles, forestiers et pastoraux).

La nature des rues difficilement praticable au niveau des quartiers et des pistes reliant aux autres localités des autres communes ne favorise pas le développement de l'économie locale surtout dans le cadre de l'écoulement de la production agricole et arboricole.

Concernant l'offre, dans la commune circulent des charrettes, des motos « jakartas » au nombre de 107, des tricycles « taf-taf » pour les déplacements intra-communautaires, qui se font aussi à pied pour la plupart.

Quant au transport extra-communautaire, 03 minicars urbains font la navette vers Goudomp et Ziguinchor, 01 bus horaire des Taxis 505 Peugeot communément appelés « 7 places » qui passent sur la RN6 et desservissent les autres régions telles que Kolda.

Malgré l'existence d'une gare routière à Santassou pour organiser le transport intracommunautaire et d'autre part de percevoir des droits taxes sur les véhicules qui en stationnement ou de transit sur le territoire communautaire, ce secteur de transport rencontre des contraintes qui ont été traitées dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne le réseau de **télécommunication**, elle est très développée au niveau de la Commune avec l'émergence des téléphones mobiles. Elle couvre officiellement l'ensemble des quartiers de la commune. On note la présence de deux opérateurs téléphoniques (Orange et Free) avec des variations dans l'accès au signal qui est quasi nul dans certaines zones des quartiers.

Quant à **l'internet**, il faut signaler que le réseau ADSL couvre tout le territoire communal mais elle est également embryonnaire. Les résultats du diagnostic ont révélé que le réseau est instable et l'absence de cybercafés dans la commune.

En revanche, le signal reste satisfaisant pour la radio et la télévision. En effet, il existe une bonne couverture radiophonique avec différents émetteurs locales et nationales dans la commune de Samine, qui est renforcée par l'existence d'une radio communautaire nommée **Kuma Fm** et qui œuvre pour le développement de la communauté. Elle compte un personnel de cinq (05) techniciens animateurs de radio et de reporters. Cependant, elle est confrontée à une insuffisance des équipements, à la cherté de la charge électrique et la faible motivation du personnel.

☞ **Potentialités, contraintes et Solutions du secteur Transports/Communication**

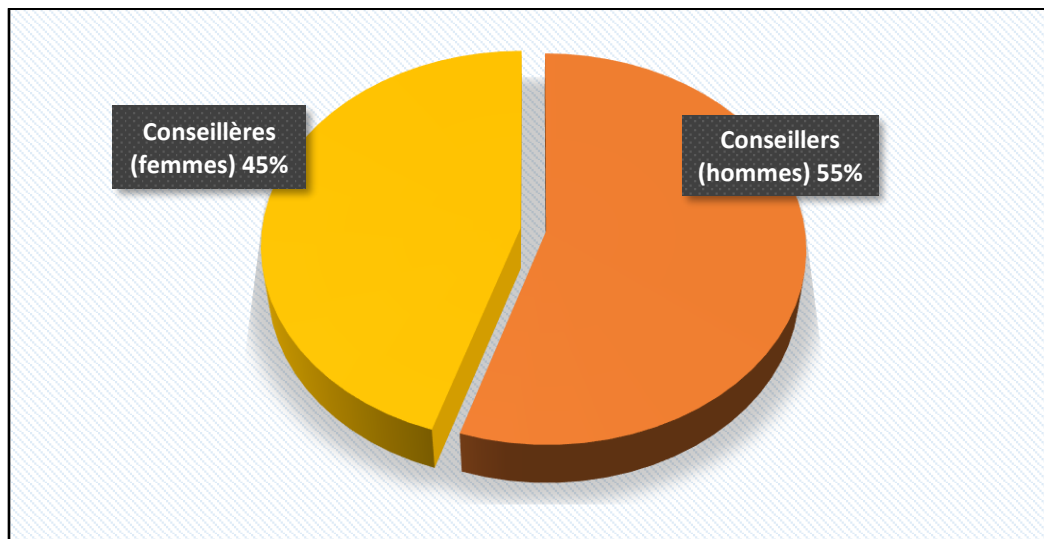
Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de la RN6 - Existence de 03 routes latéritiques à Doumassou bafoulabeing - Existence d'une (01) gare routière à Médina-Bouly - Existence de 107 taxis jakartas - Existence de 03 minicars (02 à Doumassou bafoulabeing et 01 à Santossou) - Existence d'un (01) bus horaire dans la zone de Medina bouli - Existence de 06 véhicules tricycles - Existence de 31 charrettes - Existence de 04 haltes routières - Existence d'une (01) radio communautaire (Kuma Fm) - Existence de 02 opérateurs téléphoniques (Tigo et orange) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des routes existantes praticables • Manque d'organisation des transporteurs • Insuffisance des moyens de transport en commun • Manque de dynamisme de la structure de gestion de la gare routière • Existence de 04 haltes routières non réglementées • Débit des réseaux téléphoniques très faible • Insuffisance des équipements de la radio communautaire et faible motivation du personnel
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'organisation des acteurs du transport ▪ Déficit de formation ▪ Déficit d'éclairage public 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'organisation des transporteurs en GIE ou fédération ; • Réaliser les pistes des axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - RN6 en passant par le centre de santé à Faradianto (frontière) : 5km - RN6 à la Frontière Sincap (9km) - Quartier Cité balante à Bafoulabeing - RN6 à Sincap en passant par le camp militaire (6km) - Mosquée Doumassou à Ecole 3 : 1,5km - Bafoulabeing au Forage : 1,5km - Bafoulabeing au Camp militaire 1,5km - Bafoulabeing au Lycée : 2km • Réhabiliter les pistes : <ul style="list-style-type: none"> - Madina Bouly-camp militaire (1,5km) - Madina bouli-centre de santé (1,5km) - RN6- Lycée à partir du garage (1,5km) - Derrière garage-lycée (1,5km) • Equiper et appuyer la radio communautaire

5.3. Profil gouvernance

5.3.1. Les organes de la commune

La Commune de Samine est une personne morale de droit public dirigée par un organe délibérant et un organe exécutif qui disposent chacun de compétences spécifiques. L'organe exécutif est représenté par le Maire et l'organe délibérant par le conseil Municipal. En application des dispositions de la loi sur la parité dans la gouvernance locale, ce dernier compte quarante (40) membres dont vingt (18) femmes, soit 45% des membres du conseil municipal.

Graphique 5: Composition du Conseil Municipal selon le sexe



5.3.1.1. Le conseil municipal

Le Conseil Municipal, dirigé par le Maire, règle les affaires de la commune par délibérations. Il a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel pour l'intérêt communal. L'équipe du conseil municipal de Samine a été installée par le sous-préfet de Djibou, le 09 février 2022 (PV de délibération n°01 du 09 Février 2022), élus à l'issue des élections locales du 23 janvier 2022.

Chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal, le Bureau Exécutif est composé du Maire et de ses Adjoints. Ainsi, pour mener à bien ses fonctions d'organe d'exécution de la collectivité territoriale, le Bureau Exécutif s'appuie sur des collèges de réflexion appelés commissions. Ces dernières forment les instances techniques du conseil municipal. L'esprit de la mise sur pied de ces commissions vise à donner à cette instance une bonne lisibilité de l'ensemble des secteurs intéressant la promotion et le développement de la collectivité locale. En fait, les commissions se chargent

théoriquement des missions spécifiques d'aide à la prise de décision. C'est ainsi que les commissions suivantes ont été créées :

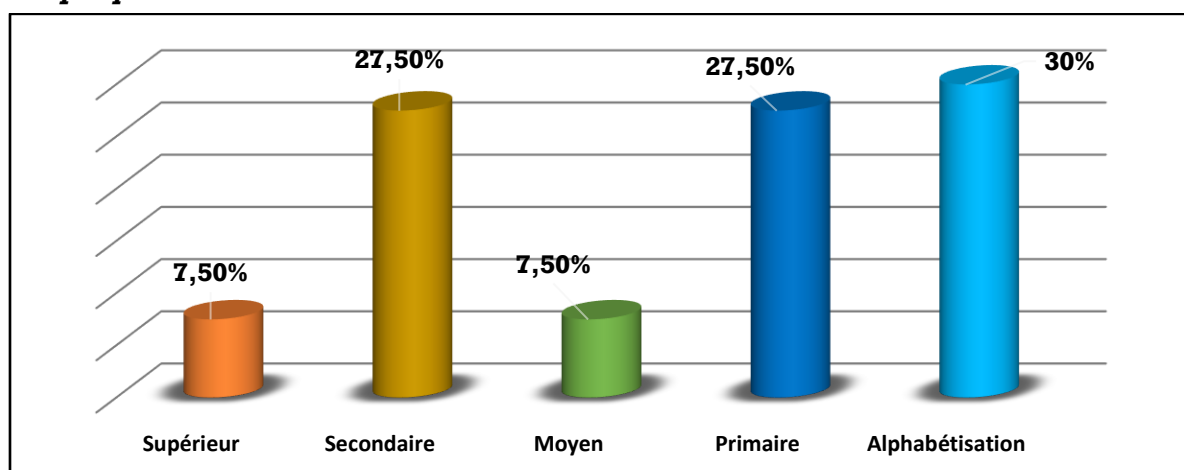
- Commission des Finances
- Commission Education
- Commission Jeunesse et Sport
- Commission Domaniale
- Commission Environnement
- Commission Planification
- Commission Santé et Actions Sociales
- Commission Culture
- Commission Intercommunautaire
- Commission Coopération et Décentralisation
- Commission Urbanisme et Aménagement

Pour un meilleur fonctionnement du conseil municipal sur le plan administratif et financier, le Maire ~~l'État~~ a recruté deux assistants :

- Un assistant communautaire nommé Secrétaire Municipal (SEMU) pour assister à la gestion de la commune et ;
- Un agent de l'Etat-Civil ~~assistant~~ chargé de gérer les documents liés à l'Etat civil.

Le niveau d'instruction des élus est un indicateur pertinent dans l'analyse institutionnelle. En effet, il permet de mesurer la capacité des élus à comprendre les textes et leurs prérogatives dans l'exercice de leurs fonctions. Les élus ont relativement un bon niveau d'instruction. En effet, ceux qui ont un niveau primaire et un niveau secondaire représentent chacun 27,5% et ceux qui ont fait le cycle moyen et un niveau supérieur représentent également chacun 7,5% soit 11 Conseillers sur les 40 élus. Les conseillers municipaux ayant reçu une alphabétisation dans une langue locale ou en arabe représentent 30% des membres du conseil municipal.

Graphique 6: Niveau d'instruction des élus locaux



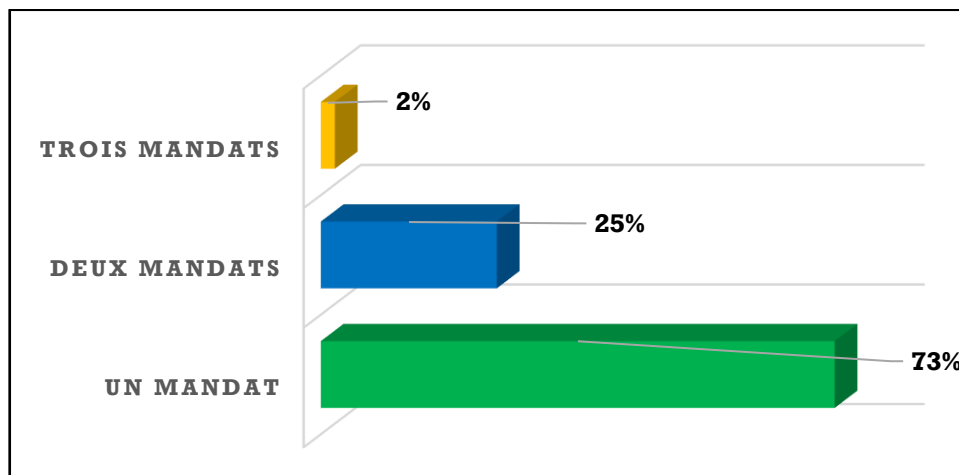
Le conseil municipal se caractérise par sa diversité et sa pluralité. En effet, il a en son sein, 11 enseignants, des ménagères au nombre de 15, 06 cultivateurs, 03 commerçants, 01 menuisier, 01 pharmacienne, 01 maître coranique, 01 étudiante et 01 coiffeuse.

La moyenne d'âge varie entre 66 ans pour les plus âgés et 32 ans pour la moins âgée des élus.

En ce qui concerne l'implication des jeunes dans le conseil municipal, le niveau de représentativité est faible, avec 04 jeunes sur les 40 élus soit 10% du total des conseillers.

En termes d'expérience de gestion municipale, l'analyse institutionnelle a fait ressortir que la plupart des conseillers municipaux sont soit à leur premier mandat soit à leur deuxième mandat. En effet, les élus qui ont un mandat font 63% tandis que ceux qui ont deux mandats représentent 32,6% des membres du conseil municipal. Un seul élu effectue son quatrième mandat.

Graphique 7: Situation des mandats des élus



5.3.1.2. Gouvernance du conseil municipal

Il ressort de l'analyse du diagnostic institutionnel et sectoriel du fonctionnement du conseil municipal sortant, que la collectivité a une gouvernance assez bonne.

En effet, le conseil se réunissait régulièrement, mais la majorité des commissions techniques détiennent se réunissaient, en général, en fonction de la demande des projets et programmes.

Au niveau de l'administration et de la gestion, l'état-civil est bien tenu, le compte administratif est produit dans les délais (au mois de janvier de chaque année) et toutes les autres infrastructures construites fonctionnent aussitôt après la remise des clés et des actions d'entretien des infrastructures et de formation sont inscrites dans le budget même si elles ne sont pas réalisées.

En matière de transparence, les procédures de passation des marchés sont respectées, le DOB est tenu dans les délais et la lecture du bilan budgétaire est souvent faite par le maire ou

son adjoint. Cependant, il existe un tableau d'affichage mais les délibérations ne sont pas toujours affichées.

Sur le plan foncier, toutes les demandes ont été délibérées et octroyées sans distinction de sexe.

Le conseil municipal a fait, aussi, des efforts pour prendre en compte la participation et le dialogue social dans le cadre de ses missions. En effet, des rencontres sont souvent organisées avec les populations, avec les chefs de quartiers surtout pour les projets d'envergure communautaire.

En planification, l'essentiel des investissements réalisés étaient prévus dans l'ancien PDC même si le mécanisme de suivi-évaluation de ce PDC n'était pas fonctionnel.

En tant que représentant de l'Etat, le sous-préfet exerce le contrôle de légalité. Tous les actes pris par le Conseil municipal sont transmis à l'autorité compétente pour une vérification de la conformité des procédures. Dans le cadre des projets et programme, des conventions sont signées entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Samine. Ces conventions précisent les modalités d'exécution des engagements souscrits par l'État du Sénégal vis à vis de la Collectivité pour une exécution correcte des opérations de développement.

5.3.2. Focus sur le partenariat et le développement territorial

La commune de Samine bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement dans des domaines d'intervention très variés. Il s'agit principalement de :

- **ARD** : Appui technique, Renforcement de capacités des élus locaux, Planification, Décentralisation et Développement local
- **CHILD FUND** : intervention dans les pesées des enfants, rencontre et partage avec les femmes et les ASC et accompagnement des enfants malnutris, prestations culinaires avec les OCB, formation et renforcement de capacités des ASC dans la nutrition
- **CLM** : qui agit sur la pesée et le suivi de l'alimentation des enfants. Il intervient également dans le suivi des grossesses jusqu'au sevrage des nouveaux nés.
- **PROVAL** qui intervient dans l'aménagement avec la réhabilitation des digues et ouvrages anti – sel et les aménagements avec la mise en place de casiers rizicoles
- **USAID ACCES** : appui à la construction de latrines (subvention et contribution des bénéficiaires à hauteur de 50%)
- **Shelter for Life** : a appuyé la Commune dans la construction des pistes pour faciliter l'évacuation des produits forestiers et agricoles à partir de la RN 6.
- **PPDC** : construction de magasin de stockage au niveau du marché central avec un bureau administratif, un bloc pour un gardien et des toilettes.

- **Coopération allemande** qui avait financé la commune à hauteur de 40 millions et qui ont servi à la construction des infrastructures et équipements (clôture du marché et construction de 08 cantines, extension du réseau électrique
- **Coopération Espagnole** : a construit et équipé l'annexe de l'état Civil au sein de l'hôtel de ville.
- **Usaid Gold** : qui intervient dans la formation des jeunes
- **KABONKETOOR** intervient dans la Commune de Samine avec la formation des élues, de plusieurs acteurs et des élèves en leadership féminin, technique de gestion financière dans une activité commerciale.
- **ASUFOR** : Gestion des forages
- **Le Programme d'Appui aux Programme national d'Investissements agricoles (PAPSEN)** : financé par la Coopération Italienne et l'Etat du Sénégal, dans sa mise en œuvre appuie la Commune dans la réalisation de son Plan de Développement communal (PDC) et le département de Goudomp pour l'élaboration de son Plan de développement départemental (PDD). Par ailleurs, il a réalisé un certain nombre d'activités en collaboration avec les ONG locales telles que FADECBA avec une dotation d'un tracteur, d'un motoculteur à ADIS, la multiplication des semences de riz en collaboration avec APEP. En outre, le PAIS/PAPSEN a appuyé des producteurs en intrants agricoles (semences et engrais) et dans le cadre du financement des fonds FAD.

5.3.3. Capacité de pilotage institutionnel technique et financier

L'analyse budgétaire laisse apparaître une évolution du budget de la commune qui est passé de 102 400 000 FCFA en 2019 à 160 548 771 FCFA en 2021. Ce budget de l'année 2021 est réparti en investissement (73 111 359 FCFA) et fonctionnement (87 437 412 FCFA), soit 54,46% du budget consacré au fonctionnement.

Tableau 8: Récapitulatif des dépenses de la commune de Samine

SECTION FONCTIONNEMENT	
CONTINGENT ET PARTICIPATION	1 850 000
CABINET DU MAIRE	20 082 000
SECRETARIAT ET BUREAU	22 666 520
RECETTES MUNICIPALES	420 000
SERVICE DE PERCEPTION	2 000 000
PROPRIETES MUNICIPALES	1 000 000
VOIERIES, SQUARRES ET JARDINS	500 000
NETTOIEMENT	3 500 000
EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE ET SPORTS	8 500 000

SANTE ET ACTIONS SOCIALES	8 000 000
ATELIERS ET GARAGES	2 050 000
FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES	1 000 000
EAU	500 000
ASSAINISSEMENT	500 000
ECLAIRAGE PUBLIC	1 500 000
CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	300 000
DEPENSES DIVERSES	1 300 000
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 180 892
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 437 412
SECTION INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	4 600 000
VOIRIE	36 511 359
EDUCATION- JEUNESSE – CULTURE – SPORT	30 000 000
OPERATIONS FINANCIERES	2 000 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73 111 359
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	160 548 771

L'analyse des résultats de l'évaluation de la Performance de la Commune de Samine met en exergue plusieurs conclusions notamment :

- Une faible maîtrise des potentialités économiques de la commune ;
- Une mauvaise tenue des archives concernant surtout les registres au niveau du service de l'état civil ainsi que les autres documents administratifs même si des efforts ont été réalisés dans ce sens ;
- Une bonne circulation de l'information ; en effet, d'énormes efforts sont réalisés par la commune pour informer la population ;
- Une bonne participation citoyenne dans la gestion des affaires locales ;
- Une bonne exécution du budget ; elle était de 100% pour l'exercice des années 2019, 2020 et 2021.

En outre, l'étape de diagnostic participatif de zone a permis aux communautés de proposer de multiples lignes d'actions que la municipalité doit mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations.

☞ Potentialités, contraintes et Solutions

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un hôtel communal ; - Existence d'une annexe d'Etat Civil ; - Existence de logistiques et de mobiliers de bureau (véhicules, armoires, tables, chaises, etc.) ; - Dynamisme de la Société Civile ; - Existence de partenaires : USAID GOLD, UNICEF, PROVALE CV - Modernisation et équipement du bureau d'état civil (ARD, AECID) - Existence d'une commission de fiscalité locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit de renforcement de capacités des élus locaux • Faible connaissance des textes • Faible taux de recouvrement des impôts et taxes • Problèmes d'archivage des documents administratifs • Insuffisance d'équipements et de logistiques • Déficit de partenaires • Non fonctionnalité des commissions techniques
Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Doter d'équipements et de mobiliers à la commune • Renforcer le matériel roulant (véhicule) • Mettre en place un dispositif d'entretien du patrimoine communal • Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le paiement des impôts et taxes locaux • Redynamiser la commission de fiscalité locale • Former le personnel sur les techniques d'archivage modernes • Renforcer les capacités des conseillers sur les textes des lois sur l'Acte III de la décentralisation, la fiscalité locale • Renforcer les capacités des membres des commissions sur leurs rôles et missions • Motiver et suivre les collecteurs • Contractualiser avec les projets, programmes et ONG travaillant dans la région. • Renforcer les capacités des femmes élues en Leadership • Renforcer les capacités de la société civile • Renforcer les capacités des acteurs du privé • Développer le marketing territorial

6. PLAN D'ACTION

6.1. Planification stratégique

6.1.1. Problématiques majeurs de développement

Le bilan diagnostic a permis d'identifier les problématiques majeures de développement de la Commune de Samine. En effet, la commune malgré les potentialités à la fois naturelles et économiques qu'elle regorge et l'existence d'importantes ressources humaines compétentes, doit encore relever de nombreux défis pour asseoir un développement socio- économique durable.

La situation du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux au niveau de la Commune de Samine demeure insatisfaisante, malgré la conformité aux normes nationales et internationales et les efforts consentis dans le domaine de la santé, de l'eau potable, pour l'autonomisation des jeunes et des femmes. En effet, dans ce secteur, il est admis que les jeunes, les femmes et les couches vulnérables ont difficilement accès aux ressources, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques. Il est à noter aussi un déficit d'aménagement des routes intra – communautaires et extra – communautaires, d'éclairage des rues et d'assainissement.

Il faudra alors combler les insuffisances au niveau du personnel sanitaire et du plateau technique médical, améliorer les conditions d'apprentissage surtout pour la petite enfance et l'enseignement arabo-coranique et assurer une bonne distribution régulière de l'eau potable.

Le développement de ces secteurs devra être associé avec une disponibilité énergétique et un réseau routier adéquat basée une sécurité permanente pour assurer une bonne circulation des personnes et des biens. En effet, conformément à la politique du mix énergétique prônée par l'Etat, la commune envisage d'atteindre l'accès à l'énergie pour tous avec la diversité et la pluralité des sources. Cette politique permettra de faciliter une gestion durable des ressources naturelles et une protection de l'environnement en proposant des substitutions à l'utilisation des ressources aux populations.

Sur le plan de l'économie locale, les effets de changements climatiques combinés à la superficie très réduite de la Commune et à l'insuffisance des équipements de production moderne, freinent l'impulsion de cette économie qui est basée sur l'agro-pastoralisme combiné à l'exploitation arboricole des mangues et des noix d'anacarde et le commerce. A cela s'ajoute, la faiblesse des ressources fiscales et le déficit de partenaires techniques et financiers au développement. Cette situation aussi est aggravé par les déficits

capacitaires des acteurs institutionnels, économiques et civils d'où une nécessité pour le renforcement de leurs capacités.

Ainsi, l'accroissement de l'économie locale est fonction des stratégies de création de richesses qui seront mises en œuvre par les acteurs locaux. Le développement des secteurs productifs et d'appui à la production passe nécessairement par l'appui aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage à travers une modernisation des outils de production et des services marchands et la promotion de l'entrepreneuriat local.

Compte tenu des objectifs de faire de Samine une commune émergente, les acteurs locaux ont décidé d'inscrire la politique économique et sociale de la commune dans un cadre d'actions concerté et programmé qui leur servira de référentiel pour les cinq (05) ans à venir. Ainsi, en commun accord avec le maire et l'équipe municipale, il a été décliné une vision qui tient compte des dix projets prioritaires de la Commune en 2022 et des aspirations de la population. Et cette vision à travers le Plan de Développement Communal (PDC) traduit la vision globale de tous les segments de la population de la Commune de Samine.

6.1.2. Vision

Dans une démarche participative et inclusive, les acteurs de la Commune ont épousé cette vision commune qui est de faire de « **SAMINE UNE COMMUNE MODERNE, ACCESSIBLE, DOTE D'INFRASTRUCTURES SOCIALES DE QUALITE AVEC UNE ECONOMIE LOCALE SOUTENUE ET CROISSANTE** ».

Ainsi, les populations de Samine aspirent à une commune émergente, développée dans un environnement durable, sécurisé et capable de réunir les ressources nécessaires à l'épanouissement de sa population.

Donc, la réalisation de cette vision requiert la mobilisation de tous les acteurs car le PDC n'est pas seulement une affaire du conseil municipal. Elle passe nécessairement par la croissance des infrastructures sociales et économiques et la promotion d'initiatives économiques locales ou privées axées d'une part sur la valorisation des potentialités de la Commune et d'autre part sur la coopération décentralisée. Et par effet de ricochet, ceci entraînera de manière directe ou indirecte, un accès facile des populations aux soins de santé, à l'éducation, à l'énergie, l'eau potable, à une autonomisation des jeunes et des femmes et une prise en charge des couches vulnérables.

Cette vision doit passer par le respect de certains axes stratégiques. Elle épouse celle du Sénégal bâtie sur l'émergence économique et la solidarité, à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE), qui fait de la transformation structurelle de l'économie, du capital humain et de la gouvernance, ses principaux axes stratégiques. Elle est aussi articulée aux Objectifs de Développement Durables (ODD).

6.1.3. Axes stratégiques articulés

Dans la dynamique d'asseoir une politique économique et sociale cohérente et répondant aux exigences propres de la Commune, les acteurs locaux de la commune de Samine ont décliné des axes stratégiques cadrant avec les nouveaux enjeux de la vie économique et sociale de l'Etat du Sénégal. Par conséquent, la vision du PDC tourne autour de 04 axes qui s'articulent autour des objectifs selon le schéma suivant. Ils regroupent les options de développement touchant presque tous les secteurs. Ces objectifs atteints, permettront à la Commune d'atteindre le niveau de croissance souhaité.

AXE 1 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

- ☞ OS1 : améliorer le secteur du transport et de la communication
- ☞ OS2 : améliorer le cadre de vie et l'environnement social de la commune
- ☞ OS3 : améliorer l'accès à l'énergie durable
- ☞ OS4 : préserver durablement les ressources naturelles

AXE 2 : RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

- ☞ OS1 : renforcer l'accès aux services de santé de qualité
- ☞ OS2 : renforcer les structures éducatives et améliorer l'environnement scolaire
- ☞ OS3 : développer l'enseignement arabo-coranique et la formation professionnelle
- ☞ OS4 : densifier le réseau hydraulique
- ☞ OS5 : assurer une meilleure prise en compte des groupes vulnérables

AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE

- ☞ OS1 : promouvoir le développement de l'agriculture et l'arboriculture
- ☞ OS2 : développer les infrastructures et activités commerciales
- ☞ OS3 : améliorer la production de l'élevage
- ☞ OS4 : appuyer la promotion du secteur de l'artisanat
- ☞ OS5 : soutenir et valoriser la culture

AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- ☞ OS1 : renforcer les capacités des élus et du personnel communal permanent
- ☞ OS2 : renforcer les capacités de la société civile (OCB, comités de santé, comités de gestion)
- ☞ OS3 : rénover et équiper la Mairie
- ☞ OS4 : développer le partenariat local et la coopération décentralisée

6.1.4. Articulation entre le PSE, les ODD et le PDD de Goudomp

VISION DU PSE	Pilier des ODD	VISION DU PDD	VISION DU PDC
FAIRE DU SENEGAL UN PAYS EMERGENT D'ICI 2035 AVEC UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE DANS UN ÉTAT DROIT	La notion du Développement Durable s'articule autour de trois piliers fondamentaux : social, économique et environnemental	<i>Collectivité locale forte et dynamique, développement harmonieux et durable autour d'une bonne gestion des affaires publiques, épanouissement des populations, concertation, développement des ressources humaines appuyé par des formations de qualité, solidarité, répartition équitable des richesses, égalité de chances, insertion dans l'économie et développement de la coopération et du partenariat.</i>	« SAMINE UNE COMMUNE MODERNE, ACCESSIBLE, DOTE D'INFRASTRUCTURES SOCIALES DE QUALITÉ AVEC UNE ÉCONOMIE LOCALE SOUTENUE ET CROISSANTE ».
AXES DU PSE	Objectifs des ODD	AXES DU PDD	AXES DU PDC
Axe N°1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	<i>Objectif 2 : Lutte contre la faim : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i>	Développement intégré de l'économie agricole	AXE 3 : Développement l'économie locale
	<i>Objectif 15 : Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>	Valorisation des autres secteurs économiques	
Axe n°2 : Capital humain, protection	<i>Objectif 11 : Villes et communautés durables : Villes et communautés durables : créer des villes, des logements, des</i>	Développement des infrastructures et services de transport	

sociale et développement durable	<i>transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables</i>		AXE 1 : Amélioration du cadre de vie de la commune
	Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Accélération de l'accès équitable aux services énergétiques Assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles	
Axe n°2 : Capital humain, protection sociale et développement durable	Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<i>Amélioration de la santé de la population</i>	AXE 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base
	Objectif 3 : : Accès à la santé : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Éducation universelle et développement des compétences	
	Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et l'assainissement : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accélération de l'accès à l'eau potable et l'assainissement	
	Objectif 5 : Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes	Promotion de l'autonomisation des femmes pour l'équité genre	
	Objectif 8 : Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous	Promotion de l'emploi des jeunes	
Axe 3 : gouvernance, institution, paix et sécurité	Objectif 16 : Justice et paix : la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Renforcement et approfondissement de la décentralisation	AXE 4 : renforcement des capacités des acteurs et de la coopération décentralisée

6.2. Planification opérationnelle

6.2.1. Plan d'actions par axe stratégique 2022– 2026

AXE 1 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE								
OS1 : AMELIORER LE SECTEUR DU TRANSPORT ET DE LA COMMUNICATION								
ACTIONS	LIEUX	HORIZON TEMPOREL					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		2022	2023	2024	2025	2026		
Réaliser les pistes latéritiques et en pavé des axes suivants :	Piste de 1km 200 m pour relier le centre de santé à la RN6 (pavé)	X					40 000 000	Commune, Etat, PACASEN et- PTF ²
	Piste de 5km de la RN6 à Faradianto (frontière) prévue par le PACASEN		X				170 000 000	
	RN6 à la Frontière Sincap 9km			X	X		310 000 000	Commune, Etat, et- PTF
	Piste du quartier Cité balante à Bafoulabeing – en face école 3- (en pavé)			X			70 000 000	
	Piste de 1,5km de la Mosquée Doumassou à l'Ecole 3 (pavé)					X	52 000 000	
Appuyer l'organisation des transporteurs en GIE ou fédération	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, Etat, transporteurs et PTF
Réhabiliter les pistes suivantes :	Piste de 1,5km de Madina Bouly au Camp militaire (croisement Faradianto)		X	X			30 000 000	Commune, Etat, et- PTF

² PFT : Partenaire Technique et Financier

	Piste de 1,5km Madina Bouly au centre de santé			X	X		30 000 000	
	Piste de 1,5km RN6 au Lycée à partir du garage			X	X		30 000 000	
	Piste de 1,5km A l'Est du Garage -lycée			X	X		30 000 000	
Equiper la radio communautaire	Madina Bouly		X				15 000 000	Commune et-PTF
Installer des antennes relais (orange, free et expresso) pour améliorer l'accessibilité des réseaux de la téléphonie mobile et de l'internet	Samine Santo		X	X	X	X	PM	Commune, Etat, opérateurs et PTF
Créer 07 points d'accès internet pour connecter les infrastructures communautaires aux TIC	Commune			X	X	X	17 500 000	
Sous-total OS 1							777 000 000	
OS2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DE LA COMMUNE								
Créer un espace vert	Commune	X	X				5 000 000	Commune, STD, Etat et PFT
Etendre le réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la RN 6	Gendarmerie à la gare routière (environ 600 m)		X	X			20 000 000	
Lotir l'autre partie du quartier de Santassou	Santassou		X				PM	Commune et PFT
Elaborer un plan d'assainissement urbain	Commune		X				PM	Commune, STD, ONAS et PFT
Appuyer la construction de latrines modernes, de lavoirs et de fosses sceptiques	Commune		X	X	X	X	PM	Commune, Populations et PFT

Créer un centre de collecte et de traitement des déchets ou centre d'incinération	Commune				X	X	PM	Commune, Etat, Populations, STD, UCG, PFT
Mettre en place un système de collecte des ordures ménagères par les charrettes ou tricycles	Commune		X	X	X	X	PM	
Doter les quartiers de bacs à ordures	Commune		X	X	X	X	1 000 000	Commune, PFT Populations
Sous-total OS 2							26 000 000	
OS3 : AMELIORER L'ACCES CONTINUE A L'ENERGIE DURABLE								
Alimenter les quartiers	Cité Balante et Samine Santo		X				PM	Commune, PFT, Senelec
Etendre le réseau électrique sur 10 km dont	RN6 – Cimetièrre à l'école 3 sur 2 km. RN6 jusqu'au pont Sathioum sur 2 km, Bafoulabeing	X					140 000 000	Commune, PFT, Senelec, Populations
Mettre en œuvre un programme d'éclairage solaire des rues	Commune	X	X				PM	Commune, Etat, PFT, populations
Appuyer l'éclairage des ménages défavorisés par les panneaux solaires	Commune		X	X	X	X	PM	
Mettre de l'éclairage au niveau des infrastructures sociales communautaires (cimetières, écoles, marché hebdomadaire)	Commune		X	X			3 000 000	Commune, Etat, PFT, populations
Sensibiliser la population sur les effets néfastes des branchements non réglementaires	Commune		X	X	X	X	1 000 000	Commune, Etat, PFT, populations

Trouver des partenaires et former les artisans sur la fabrication des foyers améliorés	Commune			X	X		PM	Commune, Etat, PFT, artisans
Sous-total OS 3							144 000 000	
OS4 : PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES								
Renforcer les capacités de la commission de l'environnement	Commune	X					500 000	Conseil municipal, PFT, IREF
Eliminer la dépression de Doumassou	Doumassou	X					PM	CM, populations
Renforcer la surveillance des mares et marigot en redynamisant le comité communal de l'eau	Commune		X				500 000	Commune, PFT, populations, comité
Aménager des ouvrages anti-érosifs au niveau des ravins, les bas-fonds et rizières	Commune			X	X		PM	Commune, Etat, PFT, populations
Désensabler le marigot et procéder à la valorisation du typha	Marigot		X	X			20 000 000	Commune – Populations - IREF - PTF
Recenser les carrières exploitées et exploitables et en réglementer l'exploitation	Sites de carrières		X	X	X		PM	Commune, Etat, PFT, populations
Réaliser une étude d'impact environnementale et sociale de l'exploitation des carrières	Commune		X				5 000 000	
Sous-total OS 4							21 500 000	
TOTAL PROGRAMME AXE 1 (XOF)							961 500 000	

AXE 2 : RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

OS1 : RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE DE QUALITE

ACTIONS	LIEUX	HORIZON TEMPOREL					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		2022	2023	2024	2025	2026		
Plomber la salle de la radioscopie du centre de santé	Centre de Santé	X					6 500 000	Commune, Comité de santé, Etat et- PTF
Doter le centre de 02 ambulances neuves médicalisées	Centre de Santé		X	X			100 000 000	
Créer et équiper une crèche	Centre de Santé	X	X				10 000 000	
Renforcer le plateau technique (lits, matelas, moustiquaires, brancards)	Centre de Santé		X	X			PM	
Réhabiliter le centre de santé	Centre de Santé		X				30 000 000	Commune, PFT
Relever et renouveler le plateau médical et augmenter la dotation de médicaments	Centre de Santé	X	X				PM	Commune, PTF Comité gestion santé
Renforcer le personnel technique	Centre de Santé	X	X				PM	Commune, District, PTF,
Doter la commune d'un corbillard	Centre de Santé			X			40 000 000	Commune, PTF
Augmenter et former le personnel communautaire et augmenter leur motivation	Centre de Santé	X	X	X			PM	Commune, Comité de gestion de la santé, Etat, PTF,
Augmenter le personnel de technicien de surface et les gardiens et augmenter leurs motivations	Centre de Santé		X	X			PM	
Sensibiliser le personnel sanitaire pour un meilleur accueil des patients	Centre de Santé	X	X	X	X	X	PM	Commune, personnel santé
Appuyer les sensibilisations sur l'importance des consultations CPN et CPON	Commune	X	X	X	X	X	1 000 000	Commune, Etat, District sanitaire, PTF

Impliquer les hommes et la commune dans la prise en charge du volet de la nutrition	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – District sanitaire – PECMA – ARDS – Relais populations – Partenaires
Encourager et appuyer les campagnes de sensibilisation et de suivi de la nutrition des enfants dans les quartiers	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Appuyer la motivation des relais en charge de la nutrition	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, district sanitaire, Relais, Partenaires
Mettre en place un centre de fabrication de la farine enrichie et de suivi des enfants souffrant de malnutrition	Commune		X	X			PM	Commune, ETAT, district sanitaire, Comité de santé, Relais, Partenaires
Sous-total OS1							187 500 000	
OS2 : RENFORCER LES STRUCTURES EDUCATIVES ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE								
Construire et équiper 04 salles de classe à l'école 3 et des latrines séparées	Ecole 3	X	X				35 000 000	Commune – IEF CODEC, APE, PTF
Clôturer l'école 3	Ecole 3		X				2 000 000	
Réhabiliter les latrines vétustes	Au niveau des écoles	X	X				5 000 000	Commune – IEF – CODEC – APE –PTF
Mettre en place des comités de gestion des latrines	Structures éducatives		X				500 000	
Construire une CTP ou 02 écoles maternelles à la Cité Balante et Madina Bouly	<i>Cité Balante et Madina Bouly</i>				X	X	30 000 000	Commune – IEF – CODEC – APE – Conseil départemental – Populations - PTF
Construire 01 salle de classe dans la CTP et un local équipé pour la CPC école 2	Commune		X				14 000 000	
Aménager des terrains psychomoteurs pour la petite enfance et les écoles	Structures éducatives de la petite enfance		X	X			PM	
Renforcer les capacités éducatives des moniteurs		X					PM	Commune – IEF – CODEC –PTF

Construire et équiper 23 salles de classe	16 salles au lycée 2 salles à l'école 1 5 salles (extension) à l'école 2	X	X	X			184 000 000	Commune – IEF – CODEC – APE – Conseil départemental, PTF
Electrifier les écoles	Ecole 2, école 3	X	X				PM	
Affecter 01 enseignant en maths, 01 en Physiques Chimies et 01 en Sciences Vie de la Terre au lycée	Lycée	X					PM	Commune – IEF – CODEC – APE, GS
Augmenter la dotation en table-bancs, en matériels didactiques et fournitures	Structures éducatives	X	X	X	X	X	PM	Commune – IEF – CODEC – APE – Conseil départemental, PTF
Construire des rampes dans toutes les structures éducatives	Structures éducatives		X	X			22 500 000	
Appuyer la mise en place de cantines scolaires	Structures éducatives		X	X	X	X	PM	
Construire et équiper des salles informatiques et bibliothèques dans toutes les écoles	Ecoles			X	X		20 000 000	Commune – IEF – CODEC – APE – PTF
Sous-total OS 2							313 000 000	
OS3 : développer l'enseignement arabo-coranique, l'alphabétisation et la formation professionnelle								
Construire et équiper toutes les écoles franco-arabes et daara	Écoles franco-arabes et daara		X	X	X	X	PM	Commune – IEF – Populations – PTF
Mettre en place 06 classes d'alphabétisation multilingues	Commune		X	X			PM	Commune – IEF – OCB - Populations – PTF
Trouver des partenaires pour renforcer la continuité des classes d'alphabétisation	Commune		X	X	X	X	PM	
Construire un centre de formation professionnel	Commune					X	100 000 000	Commune – IEF – IA– PTF
Sous-total OS 3							100 000 000	

OS4 : DENSIFIER LE RESEAU HYDRAULIQUE

Acquérir une pompe 14 adaptée au forage (caractéristiques SM)	Santassou		X				PM	Commune - ASUFOR
Etendre le réseau	Samine Santo, Santassou, Médina Bouly, Cité Balante		X	X	X	X	10 000 000	Commune – Etat –OFOR – Populations – PTF
Réhabiliter le réseau hydraulique du centre de santé	Centre de Santé	X					2 000 000	
Installer des points d'eau pour les ménages vulnérables	Commune		X	X	X	X	PM	Commune – PTF Populations –
Construire de 12 puits modernes équipés	Commune		X	X	X	X	50 000 000	Commune OFOR – Populations – PTF
Construire un nouveau forage	Samine Santo			X			150 000 000	
Contrôler des travaux d'installation des branchements dans les ménages (non-respect des normes d'installation)	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune - ASUFOR - OFOR – Populations – PTF
Acheter des compteurs de bonne qualité	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Sous-total OS 4							212 000 000	
OS5 : ASSURER LA PROMOTION DES GROUPES VULNERABLES (FEMMES ET JEUNES)								
Doter les femmes en équipements d'allègement des travaux domestiques et de matériels agricoles (01 tracteur, 02 motoculteurs, 02 moulins, 02 batteuses combinées, 02 décortiqueuses)	Commune		X	X			PM	Commune – SDADL – SDDR – GPF- GIE –PTF
Construire et équiper un foyer des femmes	Commune	X	X				40 000 000	Commune –PTF
Appuyer la formalisation de 07 groupements	Commune	X	X				1 000 000	Commune, PTF SDADL, GPF, GIE

Appuyer la formation des femmes en entrepreneuriat, dans le maraîchage, la transformation des produits locaux	Commune		X	X	X	X	2 000 000	Commune – SDADL – SDDR – GPF– GIE –PTF
Créer une fédération des GIE pour soutenir et appuyer les femmes	Commune		X	X			500 000	Commune, PTF SDADL, GPF, GIE
Construire une unité de transformation, de conditionnement et de conservation des produits locaux	Commune				X		28 000 000	Commune – Etat– SDDR – GPF– GIE – PTF
Faciliter les conditions d'accès au crédit et réduire les taux d'intérêt	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – GPF, GIE, PTF, IMF
Former les femmes sur la gestion des ressources naturelles et faciliter l'accès à la terre	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune PTF, IREF, SDADL, SDDR, Femmes,
Mettre en place une structure formelle pour la lutte contre la violence à l'endroit des femmes et de prise en charge	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, STD, association des femmes, PASNEEG, PTF
Appuyer la formalisation des ASC	Commune	X	X				PM	Commune, CADL - ASC
Renforcer les sensibilisations sur les risques de l'immigration et l'émigration clandestine	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, Populations, Conseil Local de la Jeunesse STD, PTF
Former les jeunes dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la microfinance et les métiers artisanaux	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – STD, CDEPS, SFD, CADL, Service départemental de la jeunesse – ASC - PTF
Appuyer le financement des projets des jeunes et des migrants de retour	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Mettre en place une fédération des émigrés et former les migrants de retour en leadership, éducation financière								

Aménager et Equiper 03 terrains de football/ou aires de jeux	Commune		X	X	X		30 000 000	
Construire et équiper un stade omnisport	Samine Santo			X			70 000 000	
Aménager des aires de jeux équipés pour les jeunes filles	Commune		X	X	X	X	5 000 000	STD -CDEPS - SFD- ASC - PTF
Construire et équiper un centre de formation professionnelle pour les jeunes filles (couture, coiffure, restauration, etc.)	Commune			X	X		100 000 000	
Construire un centre socio-culturel et multimédia	<i>(Espace disponible à Samine Santo)</i>		X				50 000 000	
Rénover et Equiper les foyers des jeunes de Samine Santo, Madina Bouly et Samine escale	Samine Santo, Madina Bouly et Samine escale	X	X				15 000 000	STD -CDEPS - SFD- ASC - PTF
Appuyer les personnes vulnérables vivant avec un handicap	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Sous-total OS 3							346 500 000	
TOTAL PROGRAMME AXE 2							1 159 000 000	

AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE

OS1 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET L'ARBORICULTURE

ACTIONS	LIEUX	HORIZON TEMPOREL					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		2022	2023	2024	2025	2026		
Construire 03 digues et ouvrages anti-sel	<i>Vallée Sanou Sénégal - Toubacouta</i>		X				77 000 000	Commune, Etat et-PTF
Procéder au remembrement de la vallée	Terres rizicoles	X	X	X			PM	Commune – SDDR ANCAR, PROVALE CV
Créer et équiper des périmètres maraichers et/ou des fermes agricoles intercommunales	Communes Samine et Yarang Balante	X	X	X	X	X	PM	Commune – ISRA – SDDR – PROVALE CV - PAPSEN – SDADL – PTF
Appuyer la diversification des cultures arboricoles	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Former et encadrer les agriculteurs sur les nouvelles techniques agricoles	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune – ISRA – SDDR – OP – PTF
Appuyer le renouvellement du parc de matériel agricole	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – ISRA – SDDR – PAPSEN PROVALE CV – SDADL – PTF
Organiser les producteurs en GIE et coopératives	Commune		X	X	X	X	2 000 000	
Promouvoir le micro-jardinage et soutenir le développement du maraichage	Commune		X	X	X	X	PM	
Construire 03 magasins de stockage	Commune		X	X			24 000 000	
Sous-total OS 1							108 000 000	

OS2 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES COMMERCIALES

Construire un marché permanent avec souks	Samine Santo		X	X			80 000 000	
Appuyer les organisations des commerçants à se professionnaliser et à fédérer tous les acteurs	Commune		X	X			PM	
Équiper (souks et toilettes) le marché hebdomadaire	Marché hebdomadaire		X	X			20 000 000	
Améliorer l'environnement du marché permanent (toilettes et lieux de changes)	Marché permanent		X	X	X		10 000 000	
Construire 01 unité de transformation et de conservation de produits locaux	HLM Tigo				X	X	28 000 000	
Sous-total OS 2							138 000 000	
OS3 : AMELIORER LE SECTEUR DE L'ELEVAGE								
Organiser les acteurs de l'élevage	Commune	X	X	X	X	X	2 000 000	
Construire 02 puits pastoraux et 02 abreuvoirs	Samine Santo		X	X			15 000 000	
Appuyer la formation et motivation des relais vétérinaires	Commune		X	X	X	X		Commune, STD de l'élevage, Organisations d'éleveurs et d'agriculteurs et PTF
Encourager et sensibiliser sur l'importance des campagnes de prévention et de vaccination du bétail	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Créer un parc à vaccination à Samine Santo et une fourrière	Samine Santo		X	X			5 000 000	
Construire et équiper un abattoir					X		20 000 000	
Délimiter, délibérer et matérialiser des Parcours de bétail	Commune		X	X			PM	Commune, Population Service départemental de l'élevage

								organisations d'éleveurs, et PTF
Former les éleveurs sur les techniques d'élevage et les techniques de production de fourrage	Commune		X	X	X	X	PM	Commune STD de l'élevage, éleveurs et PTF
Faciliter aux éleveurs l'accès aux crédit (FONSTAB, DER, etc.)	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Sous-total OS 3							42 000 000	
OS4 : APPUYER LA PROMOTION DU SECTEUR DE L'ARTISANAT								
Organiser les artisans à se constituer en GIE ou fédération	Commune	X	X	X			1 000 000	Commune - Chambre des métiers de Sédhiou - Artisans - SFD - PTF
Encourager les autres corps à adhérer à la fédération communale des artisans de Samine	Commune	X	X	X	X		PM	
Renforcer les organisations existantes	Commune		X	X			2 000 000	
Faciliter aux artisans l'accès au crédit et aux fonds d'appui à l'artisanat	Commune	X	X	X			PM	
Faciliter des concertations périodiques entre le conseil municipal et les artisans	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune - Artisans - SFD - PTF
Développer le partenariat avec des projets et programmes qui interviennent dans le secteur	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune - Chambre des métiers de Sédhiou - Artisans - SFD - PTF
Faciliter aux acteurs l'accès aux matières premières	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Sous-total OS 4							3 000 000	

OS5 : SOUTENIR ET VALORISER LA CULTURE								
Créer un calendrier culturel	Commune	X	X				PM	Commune - PTF acteurs culturels - service technique du tourisme – Ministère de la Culture - SDADL
Organiser/ appuyer les acteurs culturels	Commune	X	X	X	X	X	1 000 000	
Accompagner les troupes théâtrales à se formaliser	Commune	X	X				5 000 000	
Valoriser le patrimoine et les pratiques culturelles	Commune		X	X	X	X	PM	
Promouvoir l'entrepreneuriat culturel	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Sous-total OS 5							6 000 000	
TOTAL PROGRAMME AXE 3							297 000 000	

AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

OS1 : RENFORCER LES CAPACITES DES ELUS ET DU PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT

ACTIONS	LIEUX	HORIZON TEMPOREL					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
Renforcer les capacités des conseillers sur les textes des lois sur l'Acte III de la décentralisation, la fiscalité locale	Siège du conseil municipal	X	X	X			6 000 000	Maire, conseil municipal, Etat, ARD, et PTF
Former les élus aux techniques de communication, de plaidoyer	Siège du conseil municipal	X	X	X	X	X	8 000 000	
Renforcer les capacités des membres des commissions sur leurs rôles et missions	Siège du conseil municipal	X	X				2 000 000	
Renforcer les capacités des femmes élues en Leadership	Siège du conseil municipal		X				2 000 000	Commune, ARD, PASNEEG – PTF
Former les élus sur la budgétisation et la planification sensible au genre	Siège du conseil municipal		X				3 000 000	
Former le personnel sur les techniques d'archivage modernes, d'entretien et maintenance des infrastructures	Siège du conseil municipal	X	X	X	X	X	9 000 000	Commune, ARD, PTF
Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation des ressources	Commune	X	X	X	X	X	8 000 000	Commune, ARD, PTF
Motiver et suivre les collecteurs	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour le PDC	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, ARD, PTF
Sous-total OS 1							38 000 000	

OS2 : RENFORCER LES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE (OCB, COMITES DE SANTE, COMITES DE GESTION)

Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le paiement des impôts et taxes locaux	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, Populations, PTF
Appuyer la formation des chefs de quartiers (rôles et responsabilités)	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Commune, chefs de quartiers, PTF
Appuyer la formation les comités de gestion : mobilisation des ressources, GAF ³ , entretien et maintenance des infrastructures de la commune)	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Maire, conseil municipal et membres de CG
Appuyer la formation du conseil local de la jeunesse et les organisations de jeunesse (leadership, GAF, formations aux métiers porteurs, etc.).	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Commune, ARD, Organisations jeunesse, PTF
Appuyer la formation des organisations paysannes et pastorales (<i>esprit d'entreprise, GAF, techniques agricoles modernes, conservation et transformation des produits</i>)	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Commune, OP, ARD, STD, PTF
Sous-total OS 2							25 000 000	
OS3 : rénover et équiper la Mairie								
Rénover le bâtiment de la commune (portes, toilettes, peinture, etc.)	Siège du conseil municipal	X					PM	Commune, PTF
Doter d'équipements et de mobiliers à la commune	Siège du conseil municipal		X	X			4 000 000	
Renforcer le matériel roulant (véhicule tout terrain)	Siège du conseil municipal			X			25 000 000	Commune, PTF

³ GAF : Gestion Administrative et Financière

Mettre en place un dispositif d'entretien du patrimoine communal	Siège du conseil municipal	X	X	X	X	X	2 000 000	Maire, conseil municipal, PTF
Doter la mairie de site Web et de SIG siège du conseil municipal	Siège du conseil municipal	X					1 000 000	Maire et conseil municipal et PTF r
Sous-total OS 3							32 000 000	
OS4 : développer le partenariat local et la coopération décentralisée								
Former les acteurs du secteur privé local en esprit d'entreprise et en marketing	Commune		X	X	X	X	4 000 000	Commune, STD acteurs du secteur privé local et PTF
Appuyer la création du cadre de concertation des artisans	Commune		X				1 000 000	Conseil municipal, STD, artisans,
Contractualiser avec les projets, programmes et ONG de la région	Commune	X	X	X	X	X	PM	Conseil municipal, STD, ARD, PTF
Développer le marketing territorial	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Sous-total OS 3							5 000 000	
TOTAL PROGRAMME AXE 4							100 000 000	

6.2.2. Récapitulatif des coûts des investissements

AXES	Coût
Axe 1 : Amélioration du cadre de vie de la Commune	961 500 000
Axe 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base	1 159 000 000
Axe 3 : Développement de l'économie locale	297 000 000
Axe 4 : Renforcement des capacités des acteurs et de la coopération décentralisée	100 000 000
Budget Total	2 517 500 000

6.3. Programme d'investissement

Le Programme d'investissement constitue la compilation de toutes les initiatives d'amélioration des conditions de vie et de croissance économique de la commune de Samine.

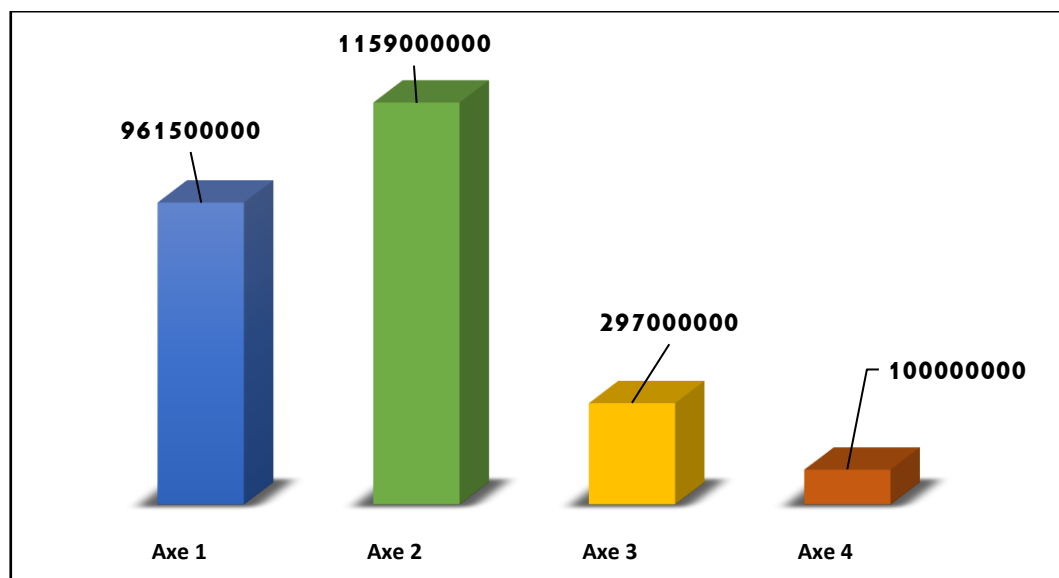
Pour les cinq (05) années à venir, une enveloppe financière de **2 517 500 000 XOF** constitue le coût des investissements pour la Commune de Samine hormis les **PM** (Pour Mémoire) soit **503 500 000 XOF** par an pour un apport estimé à **50 000 000 XOF / an** pour le conseil municipal.

Ce programme constitue le tableau de bord qui devra permettre à la Commune d'assurer d'une manière durable le développement de sa collectivité territoriale. Ainsi, pour ce Programme, les actions sont divisées en deux catégories :

- ☞ Les actions d'amélioration de service,
- ☞ Les actions d'investissement.

Pour ce dernier point, elles concerneront surtout l'axe n°2 qui prend en compte l'accès aux infrastructures sociales de base avec près de **48%** des ressources à mobiliser, s'ensuit les investissements pour assurer un bon cadre de vie à la population et la bonne circulation des biens et des personnes avec près de **36%** des ressources totales.

Graphique 8 : Répartition des coûts d'investissement par axe



7. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Au cours de la phase de mise en œuvre du PDC, le Conseil Municipal met en place les dispositions institutionnelles, élabore chaque année le Programme annuel d'investissement, effectue la programmation financière. Ainsi, cette mise en œuvre du PDC exige une importante mobilisation de ressources financières, techniques et humaines et des mesures d'accompagnement pour une bonne exécution des activités planifiées.

En outre, cette mobilisation devra être accompagnée par un dispositif performant et efficace de suivi et d'évaluation qui devra prévenir tout obstacle à la réalisation des projets et qui va assurer la participation et l'inclusion de tous les acteurs.

Le PAI est le premier instrument de mise en œuvre du PDC. En effet, il assure une articulation entre la planification opérationnelle et la budgétisation.

C'est ainsi que chaque année, le Conseil municipal devra faire un arbitrage en fonction de ses ressources entre les différents projets programmés et élaborer un plan de communication et de formation pour accompagner tout le processus de mise en œuvre du PDC afin d'assurer une participation de qualité des acteurs avec un niveau de performance acceptable.

Ainsi les produits attendus durant cette mise en œuvre sont :

- ☞ Les dispositions institutionnelles de mise en œuvre sont prises ;
- ☞ Le Programme annuel d'investissement est élaboré ;
- ☞ Le Plan de financement annuel élaboré et les ressources financières mobilisées ;
- ☞ Le plan de communication est élaboré et mis en œuvre.

7.1. Structures institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre

La réalisation des projets structurants contenus dans le PDC exige la mobilisation, la synergie et la mutualisation des ressources de tous les acteurs.

D'abord le Conseil Municipal qui assure le portage institutionnel du PDC. Il assure la mobilisation des ressources et la mise en relation des différents acteurs.

Ensuite, le Sous -préfet qui est le représentant de l'Etat, qui appuie et conseille le Conseil Municipal. Il est le dépositaire de la politique de l'Etat et assure le contrôle de légalité. Il est surtout attendu sur le terrain du lobbying au niveau des autorités étatiques.

En outre, les services techniques déconcentrés qui sont chargés d'accompagner la commune dans la réalisation de ses missions. Ces services, notamment, le Trésor public sont des conseillers privilégiés du Conseil Municipal. Ils sont les bras techniques de l'Etat dans le cadre de la réalisation de ses programmes dans les collectivités locales.

Enfin, le secteur privé, dans le cadre du partenariat public privé d'une part et d'autre dans le cadre des prestations, sera fortement sollicité pour apporter sa contribution.

7.2. Financement du PDC

Le financement du PDC incombe en premier lieu au Conseil Municipal qui devra mobiliser ses propres ressources. Cela étant, une multitude de canaux de financement s'offre à lui. D'abord au niveau interne, la participation communautaire est, certes, attendue mais pas de manière subséquente. Il s'agit de la contribution des populations dans le financement des investissements. Ensuite, au niveau externe, Conseil Municipal compte sur :

1. Les **allocations de l'Etat**. Ces allocations peuvent prendre la forme de dotation versée en compensation des compétences transférées, d'une part et d'autre part de fonds de concours destinés à financer des investissements ;
2. Les **apports des partenaires techniques et financiers** qui devraient apporter des ressources à la Commune, au nom du partenariat qui les lie soit à l'Etat du Sénégal et ses démembrements, soit à la société civile locale par le biais d'assistance à la lutte contre la pauvreté ;
3. Le Conseil tentera, aussi, de profiter des retombées de **l'Aide Publique au Développement** des Etats, Institutions internationales et des collectivités territoriales sœurs à travers la coopération décentralisée.
4. Le conseil peut aussi utiliser la **Conférence d'Harmonisation** pour non seulement capter des fonds issus des partenaires mais aussi pour réorienter les investissements vers des zones et des secteurs qui n'en ont pas.

7.3. Mécanisme de suivi – évaluation

Le suivi – évaluation portera sur le déroulement des différents activités et projets du PDC. En effet, le Mécanisme de suivi et d'évaluation permet de suivre l'état d'avancement dans la réalisation des actions prévues dans le Plan. Il permet d'analyser la mise en œuvre du Plan en mettant en exergue les obstacles par rapport à la réalisation des projets prévus mais aussi d'anticiper sur d'éventuels problèmes et de faire des ajustements.

Ainsi, le Conseil Municipal aura donc besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi informatisé, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis

D'une manière opérationnelle, le suivi – évaluation pourrait porter sur :

- ☞ le taux de réalisation physique et financière du PDC ;
- ☞ le nombre de projets hors plan ;
- ☞ les financements sur fonds propres ;
- ☞ les financements des partenaires, etc.

Afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre effective du PDC, le conseil comptera surtout sur le dynamisme du Conseil Municipal et le comité de suivi – évaluation dont la composition est :

- ☞ Le Maire qui en assure la présidence ;
- ☞ les présidents des commissions tels que celles des finances, de la planification, les domaines, l'éducation, la santé, l'administration, genre, etc. ;
- ☞ Les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans la commune ;
- ☞ Les organisations de la société civile qui apportent leur soutien et assurent le contrôle citoyen.

Ainsi à travers ce cadre, le Maire :

- ☞ Met en place un dispositif de suivi des projets et programmes ;
- ☞ Assure périodiquement le suivi de la réalisation des projets ;
- ☞ Elabore un bilan annuel et procède à l'évaluation annuelle.

En ce qui concerne le bilan d'exécution du PDC, il sera effectué en deux étapes : le bilan à mi-parcours (à la fin de la troisième année) et le bilan final (au bout de 5 ans).

Les principaux outils nécessaires pour le suivi-évaluation sont : le **PAI**, le **bilan annuel**, les **visites et enquêtes**, la **base de données** avec les différents indicateurs.

A la fin de la cinquième année, il est recommandé de faire une évaluation générale du PDC pour préparer la phase d'actualisation du document.